

2020

ÉTATS FINANCIERS

→ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



SOMMAIRE

GOVERNANCE

P3

COMPTES SOCIAUX

États financiers	P6
Notes annexes aux comptes sociaux	P9
Tableau des filiales et participations	P16
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	P18
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	P22
Résolutions	P23

P5

COMPTES CONSOLIDÉS

Présentation du groupe	P27
Informations relatives aux parties liées	P29
États financiers consolidés	P30
Notes annexes aux comptes consolidés	P36
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	P101

P26

GACM SA

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 1 241 034 904,00 euros
RCS STRASBOURG B 352 475 529
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Président

M. Nicolas Théry

Vice – Président

M. Jean-Pierre Babel

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE

représentée par Mme Isabelle Ogée

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par Mme Christelle Dantras

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Éric Petitgand

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST

représentée par M. Dominique Bellemare

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Loïc Gaudin

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

représentée par M. Éric Charpentier

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par M. Jean-Pierre Morin

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE NORMANDIE

représentée par M. Stéphane François

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE

représentée par M. Jean-Marc Mathioudakis

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par Mme Estelle Malet

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

représenté par M. Éric Cotte

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ÎLE-DE-FRANCE

représentée par M. Raphaël Rebert

CAISSE DU CRÉDIT MUTUEL DU SUD EST

représentée par M. Jean-Luc Robischung

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DAUPHINÉ – VIVARAIS

représentée par M. Christophe Plantaz

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MÉDITERRANÉEN

représentée par M. Maurice Zirnhelt

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL D'ANJOU

représentée par Mme Isabelle Pitto

DIRECTOIRE

Président

M. Pierre Reichert

Membre

M. Daniel Baal

Directeur Général Adjoint

Mme Catherine Allonas Barthe¹

Membre

M. François Martin

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS

M. Sébastien Arnault

Commissaire aux comptes titulaire

Cabinet KPMG SA

Mme Francine Morelli

Commissaire aux comptes titulaire

¹ Suite à la cessation des fonctions de Mme Catherine Allonas Barthe au 31 janvier 2021, le conseil de surveillance du GACM a, lors de sa réunion du 16 février 2021, nommé M. Nicolas Govillot afin de la remplacer en qualité de membre

du directoire. Lors de cette réunion, le conseil a également décidé de nommer un cinquième membre du directoire en la personne de Mme Isabelle Soubari.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS	6	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	16
Bilan	6		
Compte de résultat	7		
Hors bilan	8	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	18
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	9	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	22
Faits marquants	9		
Principes comptables	10		
Notes sur le bilan	11		
Notes sur le compte de résultat	14	RÉSOLUTIONS	23
Autres informations	15		
Événements postérieurs à la clôture	15		

1. ÉTATS FINANCIERS

1.1 Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Montant brut 31/12/2020	Amort. et prov. dépr.	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	4 167 945	49	4 167 896	4 067 782
Créances rattachées à des participations	125	0	125	137
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Total des immobilisations financières	4 168 070	49	4 168 021	4 067 919
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 168 070	49	4 168 021	4 067 919
CRÉANCES				
Créances Clients et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres créances	140 936	0	140 936	89 287
Total des créances	140 936	0	140 936	89 287
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Autres titres	234 406	0	234 406	60 081
Total des valeurs mobilières de placement	234 406	0	234 406	60 081
DISPONIBILITÉS	466	0	466	197 324
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	0	0	0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	375 807	0	375 807	346 692
TOTAL ACTIF	4 543 878	49	4 543 829	4 414 611

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé 1 241 035 K€)	1 241 035	1 241 035
Prime de fusion	148 858	148 858
Prime d'apport	1 005 491	1 005 491
Réserves légales	124 103	124 103
Réserve diverse	1 770	1 770
Report à nouveau	1 777 723	0
Résultat de l'exercice	158 487	1 777 723
Total des capitaux propres	4 457 468	4 298 981
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses	0	22 750
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	140	0
Dettes fiscales et sociales	86 096	92 499
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes diverses	125	245
Total des dettes	86 361	115 494
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0	136
TOTAL PASSIF	4 543 829	4 414 611

1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2020

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	31/12/2020	31/12/2019
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	2 898	469
Impôts, taxes et versements assimilés	1	0
Total des charges d'exploitation	2 899	469
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	49	0
Intérêts et charges assimilées	636	638
Différences négatives de change	8 399	1 695
Total des charges financières	9 084	2 333
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	266 939	220 872
Total des charges exceptionnelles	266 939	220 872
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	- 1 311	6 729
TOTAL DES CHARGES	277 610	230 403
Bénéfice	158 487	1 777 723
TOTAL GÉNÉRAL	436 097	2 008 126

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Autres produits	3	30
Total des produits d'exploitation	3	30
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	33 123	1 705 144
Intérêts sur dettes subordonnées	252	271
Autres produits et intérêts assimilés	533	200
Gains de change	49	631
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0	103 526
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total des produits financiers	33 958	1 809 772
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	162	0
Sur opérations en capital	401 974	198 323
Total des produits exceptionnels	402 136	198 323
TOTAL DES PRODUITS	436 097	2 008 126
TOTAL GÉNÉRAL	436 097	2 008 126

1.3 Hors bilan

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
1. Engagements reçus	2 000	198 629
Facilités de caisse à court terme accordées BECM	2 000	2 000
Couverture taux de change MAD	0	196 629
2. Engagements donnés	0	0
Autre engagement donné GIE	0	0

2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

2.1 Faits marquants

Impacts majeurs de la pandémie de Covid-19

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et financières ont eu naturellement d'importantes répercussions sur l'activité et les résultats du GACM SA en 2020. En particulier, le GACM SA n'a ni versé de dividende ni perçu de dividende de la part de ses principales filiales en 2020.

Cession du portefeuille et fusion-absorption de la société luxembourgeoise NELL SA par ICM LIFE SA

La société anonyme d'assurance vie de droit luxembourgeois NELL SA était détenue à 100 % par la société GACM SA depuis l'absorption de Nord Europe Assurances par le GACM SA le 27 juin 2018.

Poursuivant une stratégie de développement au Luxembourg via ICM LIFE SA et les réseaux de bancassurance du groupe, GACM SA a choisi de céder l'activité de la société NELL SA, tournée vers le courtage, à Afi-Esca Luxembourg le 31 mars 2020, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020. NELL SA a ainsi transféré au cessionnaire l'ensemble des actifs et des dettes liés à son activité (685 millions d'euros d'encours) pour le prix symbolique d'un euro.

Le 29 décembre 2020, la fusion-absorption de NELL SA par ICM LIFE SA a été approuvée par les assemblées générales des deux sociétés, avec un effet rétroactif comptable au 30 septembre 2020. Dans les comptes sociaux du GACM SA, l'opération a généré un résultat positif de 12 millions d'euros.

Opération Desjardins

En 1989, le GACM SA a lié un partenariat avec le groupe d'assurances canadien Desjardins. La prise de participation consistait, jusqu'au 1^{er} janvier 2020, en la détention d'actions ordinaires et privilégiées au niveau des filiales d'assurances, ainsi que, plus marginalement, de la souscription de dettes subordonnées émises par ces dernières.

Au 1^{er} janvier 2020, afin de rationaliser la structure du groupe Desjardins en termes de gouvernance et de gestion du capital, cette participation dans les filiales a été échangée contre une participation au niveau de leur société holding, Desjardins Groupe d'Assurances Générales (DGAG).

À l'issue de cette opération, le GACM SA détient :

- 10 % du capital de DGAG en actions ordinaires ;
- 114 millions de dollars canadiens d'actions privilégiées émises par DGAG, rémunérées à 5,50 % par an (contre un total de 121 millions de dollars canadiens rémunérés à 4,75 % sous l'ancienne structuration) ;
- 14 millions de dollars canadiens de dettes subordonnées émises par DGAG rémunérées à 2,79 % par an (contre un total de 13,3 millions de dollars canadiens rémunérés à 3 % auparavant).

Les actions ordinaires de la holding DGAG ont été comptabilisées pour leur valeur réelle au jour de l'échange. Une plus-value d'un montant de 148 millions d'euros a donc été constatée dans les comptes sociaux du GACM SA. Il s'agit de la différence entre la valeur réelle des actions ordinaires de la holding DGAG et la valeur comptable des actions des filiales échangées. Cette plus-value est placée en sursis d'imposition.

2.2 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés et présentés conformément au Règlement ANC n°2014-03, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables et en présumant de la continuité de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

L'annexe recense les informations considérées comme significatives pour une juste appréciation des résultats, du patrimoine et de la situation financière de la société, ainsi que des risques qu'elle assume.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Comptes de bilan

Les titres de participation sont immobilisés à hauteur du prix d'acquisition.

Postérieurement à la date d'acquisition, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour cette estimation : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique.

Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre le prix de revient des titres et leur valeur d'utilité.

Ces dépréciations sont le résultat de révisions prudentes des perspectives de résultats futurs de ces filiales.

Les placements financiers, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités sont évalués à leur coût historique et font l'objet d'une dépréciation en présence d'un indice de perte de valeur.

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur brute et font l'objet d'une dépréciation en présence d'un risque d'irrecouvrabilité.

En cas de risques de sorties d'avantages économiques sans contrepartie, des provisions pour risques est charges sont constituées.

Compte de résultat

Les charges d'exploitation sont principalement composées des frais externes.

Les produits et charges financiers enregistrent notamment les dividendes perçus de la part des participations et les effets de change ainsi que le résultat réalisé sur les valeurs mobilières de placement.

Les produits et charges exceptionnels sont principalement composés des résultats réalisés à l'occasion de la cession d'actifs.

2.3 Notes sur le bilan

2.3.1 État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)

	Valeur brute 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31/12/2020
ACM IARD SA	646 232	0	0	646 232
SERENIS ASSURANCES SA	37 918		0	37 918
ACM VIE SA	2 549 083	0	0	2 549 083
ACM SERVICES SA	7 000	0	0	7 000
PROCOURTAGE SAS	762	0	0	762
EURO INFORMATION DIRECT SERVICES SAS	30	0	0	30
IMMOBILIERE ACM SAS	300	0	300	0
EURO TVS SAS	577	0	0	577
FONCIERE MASSENA SA	13 775	0	0	13 775
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM (NELB) SA (Belgique)	207 451	0	0	207 451
ICM LIFE SA (Luxembourg)	24 993	0	4 638	20 355
NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG SA (Luxembourg)	30 345	0	30 345	0
ASTREE SA (Tunisie)	9 110	0	0	9 110
PARTNERS ASSURANCE SA (Belgique)	36 843	0	0	36 843
EURAFRIC INFORMATION (Maroc)	81	0	0	81
GACM España (Espagne)	268 510	0	0	268 510
LA PERSONNELLE, compagnie d'assurance du Canada (Canada)	17 911	0	17 911	0
LA PERSONNELLE, assurances générales (Canada)	15 898		15 898	0
CERTIS Direct, compagnie d'assurance Ltée (Canada)	6 996	0	6 996	0
DESJARDINS Groupe d'Assurances Générales (Canada)	47 243	235 893	0	283 136
CERTAS, compagnie d'assurances Auto et Habitation (Canada)	51 571	0	51 571	0
Sous-total actions ordinaires	3 972 630	235 893	127 658	4 080 864
LA PERSONNELLE, compagnie d'assurance du Canada (Canada)	10 503	0	10 503	0
LA PERSONNELLE, assurances générales (Canada)	3 315	0	3 315	0
CERTIS Direct, compagnie d'assurance Ltée (Canada)	5 560	0	5 560	0
DESJARDINS Groupe d'Assurances Générales (Canada)	12 703	65 423		78 125
CERTAS, compagnie d'assurances Auto et Habitation (Canada)	53 960	0	53 960	0
Sous-total actions privilégiées	86 041	65 423	73 339	78 125
LA PERSONNELLE, compagnie d'assurance du Canada (Canada)	1 117		1 117	0
LA PERSONNELLE, assurances générales (Canada)	349		349	0
CERTIS Direct, compagnie d'assurance Ltée (Canada)	589		589	0
DESJARDINS Groupe d'Assurances Générales (Canada)	1 343	8 955	1 343	8 955
CERTAS, compagnie d'assurances Auto et Habitation (Canada)	5 713		5 713	0
Intérêts courus sur titres subordonnés	137		11	125
Sous-total titres subordonnés	9 247	8 955	9 122	9 081
Total immobilisations financières	4 067 919	310 270	210 119	4 168 070
Total actif immobilisé	4 067 919	310 270	210 119	4 168 070

Les titres de l'IMMOBILIERE ACM SAS ont été cédés à deux sociétés du Groupe pour 331 milliers d'euros, dégageant ainsi une plus-value de 31 milliers d'euros.

La société NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG a fait l'objet d'une fusion en date du 29 décembre 2020 sur la société ICM LIFE SA, l'apport a été rémunéré par de nouvelles actions d'ICM LIFE SA d'un nominal de 21,9 millions d'euros émises pour 30,3 millions d'euros, prime de fusion comprise.

La société ICM LIFE SA a ensuite réalisé le même jour une réduction de capital à hauteur de nominal 21,9 millions d'euros. Ces titres ayant une valeur nette comptable de 35,0 millions d'euros, l'opération de réduction de capital s'est soldée par une charge de 13,1 millions d'euros.

Enfin, la société ICM LIFE SA a procédé à la distribution d'un dividende exceptionnel de 24,9 millions d'euros.

Dans le cadre d'une nouvelle organisation capitalistique du groupe d'assurances canadien Desjardins, le GACM SA a échangé sa participation dans plusieurs filiales de ce groupe

(LA PERSONNELLE, compagnie d'assurance du Canada, LA PERSONNELLE, assurances générales, CERTIS Direct, compagnie d'assurance Ltée, CERTAS, Compagnie d'assurances Auto et Habitation ainsi que DESJARDINS Services d'assurances Générales Inc.) contre une participation au niveau de leur société holding, Desjardins Groupe d'Assurances Générales (DGAG).

À l'issue de cette opération, le GACM SA détient :

- 10 % du capital de DGAG en actions ordinaires ;
- 114 millions de dollars canadiens d'actions privilégiées émises par DGAG ;
- 14 millions de dollars canadiens de dettes subordonnées émises par DGAG.

La plus-value globale réalisée dans le cadre de ces échanges s'élève à 148,1 millions d'euros.

2.3.2 État des provisions

(en milliers d'euros)

	Provisions 01/01/2020	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Provisions 31/12/2020
			utilisée	non utilisée	
Dépréciation titres de participations	0	49			49
Clients douteux	9		9		0
Total des provisions pour dépréciations	9	0	9	0	0

2.3.3 Tableau des échéances des créances et dettes

État des créances

(en milliers d'euros)

	Montant brut 31/12/2020	À 1 an au plus	À plus d'un an
État - Impôt sur les sociétés	94 106	94 106	
Groupe	46 830	46 830	
Total	140 936	140 936	0

Au 31 décembre 2020, les créances comprennent d'une part les créances d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale et d'autre part le dividende exceptionnel ainsi que le montant dû dans le cadre de la réduction de capital par ICM LIFE SA.

État des dettes

(en milliers d'euros)

	Montant brut 31/12/2020	À 1 an au plus	À plus d'un an
État - Impôt sur les sociétés	86 065	86 065	
TVA et autres charges fiscales	31	31	
Autres dettes :			
- fournisseurs factures non parvenues	140	140	
- autres dettes diverses	125	125	
Total	86 361	86 361	0

2.3.4 Ventilation et variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	2019	Affectation du résultat 2019	Autres mouvements 2020	2020
Capital	1 241 035			1 241 035
Prime de fusion	148 858		0	148 858
Prime d'apport	1 005 491			1 005 491
Réserve légale	124 103			124 103
Autres réserves	1 770			1 770
Report à nouveau	0	1 777 723		1 777 723
Résultat de l'exercice	1 777 723	- 1 777 723	158 487	158 487
Total des capitaux propres	4 298 981	0	158 487	4 457 468
Dividendes		0		

Le GACM SA n'a versé aucun dividende au cours de l'exercice 2020.

2.3.5 Le capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2020 de 80 066 768 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Aucune action n'est détenue par la société elle-même, par une de ses filiales ou par une personne agissant en son nom mais pour le compte de ces sociétés.

2.3.6 Les engagements hors bilan

La société a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 2,0 millions d'euros au titre de l'autorisation de découvert bancaire.

2.4 Notes sur le compte de résultat

Le résultat de l'exercice, soit 158 487 milliers d'euros, se décompose ainsi :

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	3	30
Charges d'exploitation	- 2 899	- 469
Produits financiers :		
de participation	33 123	1 705 144
intérêts sur dettes subordonnées	252	271
autres produits et intérêts assimilés	533	200
gains de change	49	631
Charges financières :		
charges nettes sur cession de VMP	- 549	- 443
intérêts et charges assimilés	- 86	- 195
pertes de change	- 8 399	- 1 695
Provisions des titres de participation		
reprises	0	103 526
dotations	- 49	0
Cession d'éléments d'actifs		
produits des cessions d'actifs	401 974	198 323
valeurs comptables des éléments cédés	- 266 939	- 220 872
autres produits exceptionnels	162	0
autres charges exceptionnelles	0	0
Impôt sur les sociétés	1 311	- 6 729
Résultat de l'exercice	158 487	1 777 723

Les produits financiers des participations :

Le résultat net en forte baisse entre les deux exercices s'explique notamment par l'absence de dividendes de la part des filiales ACM VIE SA et ACM IARD SA en 2020, tandis que celles-ci avaient versé respectivement 1 143,3 et 541,3 millions d'euros (dividendes exceptionnel compris) en 2019.

Résultat exceptionnel :

En 2020, le résultat exceptionnel enregistre notamment les effets des échanges de titres de capital et de dettes du groupe Desjardins ainsi que de la réduction de capital d'ICM LIFE SA exposés plus haut. L'année précédente, ce poste enregistrait la cession de la participation de la Royale Marocaine d'Assurance.

2.5 Autres informations

La société n'emploie aucun salarié et ne rémunère aucun de ses administrateurs.

Le rapport de gestion du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est tenu à la disposition du public au siège de la société : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

Les comptes du GACM SA sont consolidés :

- par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, actionnaire principal du GACM SA ;
- par Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui établit les comptes consolidés « bancassurance » ;

Toutes les entités citées ont leur siège social 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg.

- par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, dont le siège social de l'organe central est situé 88 rue Cardinet - 75017 Paris.

Tous les comptes consolidés précités peuvent être consultés au siège de la société.

Le GACM SA est la société mère du groupe fiscal dont les membres sont :

- ACM IARD SA ;
- ACM VIE SA ;
- ACM VIE SAM ;
- MTRL ;
- SÉRÉNIS ASSURANCES SA ;
- ACM SERVICES SA ;
- PROCOURTAGE SAS ;
- FONCIÈRE MASSÉNA SA.

Les conventions d'intégration fiscale qui lient le GACM SA aux filiales intégrées prévoient que chaque société intégrée est tenue de comptabiliser l'impôt sur les sociétés comme si elle ne faisait pas partie du groupe d'intégration. Suite à des avenants signés le 25 novembre 2019, les conventions d'intégration fiscale stipulent que les filiales déficitaires recevront du GACM SA une somme égale à l'économie d'impôt procuré à ce dernier par la prise en compte à son niveau des déficits des filiales.

2.6 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

3. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	Montants exprimés en	Capital	Capitaux propres autres que le capital
ACM IARD SA	milliers de €	201 597	1 447 638
ACM SERVICES SA	milliers de €	7 000	8 306
ACM VIE SA	milliers de €	778 371	4 880 317
EURO INFORMATION DIRECT SERVICES SAS	milliers de €	320 *	4 785 *
EURO TVS SAS	milliers de €	2 238 *	34 287 *
FONCIERE MASSENA SA	milliers de €	91 431	523 062
GACM ESPAÑA SA (Espagne)	milliers de €	268 510	- 668
ICM LIFE SA (Luxembourg)	milliers de €	14 717	18 789
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM SA (Belgique)	milliers de €	29 426	207 662
PARTNERS ASSURANCES SA (Belgique)	milliers de €	7 835	19 527
PROCOURTAGE SAS	milliers de €	800	7 966
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	milliers de €	16 422	39 549
ASTREE SA (Tunisie)	milliers de TND	30 000 *	134 041 *
DESJARDINS, General Insurance Group Inc. (Canada) - Actions ordinaires	millions de CAD	541 *	2 105 *
DESJARDINS, General Insurance Group Inc. (Canada) - Actions privilégiées	milliers de MAD	10 000 *	- 6 156 *

* chiffres 2019

Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice (2020)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (2020)	Dividendes encaissés par le GACM au cours de l'exercice 2020
96,53 %	646 232	646 232	néant	néant	3 514 464	48 606	0
100,00 %	7 000	7 000	néant	néant	3 137	1 112	0
100,00 %	2 549 083	2 549 083	néant	néant	5 911 791	407 870	0
10,00 %	30	30	néant	néant	16 273 *	35 *	0
2,13 %	577	577	néant	néant	28 571 *	1 579 *	0
2,00 %	13 775	13 775	néant	néant	48 009	29 851	0
100,00 %	268 510	268 510	néant	néant	0	- 1 740	0
99,99 %	20 355	20 355	néant	néant	5 915	2 598	0
100,00 %	207 451	207 451	néant	néant	69 126	7 604	0
100,00 %	36 843	36 843	néant	néant	57 803	19	0
100,00 %	762	762	néant	néant	5 042	1 872	0
99,68 %	37 918	37 918	néant	néant	152 752	4 167	0
30,00 %	14 640	14 640	néant	néant	168 075 *	51 506 *	9 720
10,00 %	413	413	néant	néant	5 536 *	259 *	6
18,70 %	114	114	néant	néant			
9,00 %	900	354	néant	néant	249 718 *	5 999 *	0

Fait à Strasbourg, le 10 février 2021

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des filiales et participations

Risque d'audit identifié et principaux jugements d'audit

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 4 168 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note « 2.2. Principes comptables » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base d'évaluations prenant en compte la rentabilité et les perspectives de rentabilité, les capitaux propres, les perspectives de réalisation et la conjoncture économique.

Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre le prix de revient des titres et leur valeur d'utilité. La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une

Exercice clos le 31 décembre 2020

justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de résultats des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA par votre assemblée générale du 3 mai 2017 pour le cabinet KPMG SA et du 6 mai 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG SA était dans la 4^e année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires,

les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui

constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine,

le 15 avril 2021

Les commissaires aux comptes,

KPMG SA
Francine Morelli
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit
Sébastien Arnault
Associé

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine,

le 15 avril 2021

Les commissaires aux comptes,

KPMG SA
Francine Morelli
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit
Sébastien Arnault
Associé

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu les rapports du directoire sur la gestion de la société et du groupe, le rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil de surveillance, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés et le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, et après avoir pris connaissance des comptes et du bilan se rapportant à l'exercice 2020 :

- approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports ;
- approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2020 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :

- approuve la proposition du directoire relative à l'affectation du bénéfice distribuable s'élevant à 1 936 209 457,90 euros (correspondant au bénéfice de l'exercice 2020 de 158 486 933,43 euros majoré du report à nouveau de 1 777 722 524,47 euros) ;
- décide d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :
- report à nouveau : 1 936 209 457,90 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des 3 derniers exercices, sont les suivantes :

- pour 2019 : absence de distribution ;
- pour 2018 : 23,50 euros par action ;
- pour 2017 : 4,20 euros par action.

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Nicolas Théry, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Madame Isabelle Pitto, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Babel, dont le mandat est arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre, société coopérative de crédit, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Sixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, société anonyme, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Septième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme anonyme, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Huitième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest, société coopérative de crédit, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie, société coopérative à forme anonyme à capital variable, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Dixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, société coopérative à forme anonyme à capital variable, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Onzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, société coopérative de banque à forme anonyme et capital variable, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Douzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie, société coopérative à forme anonyme, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Treizième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique, société coopérative, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, association de droit local, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Quinzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance du Crédit Industriel et Commercial, société anonyme, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Seizième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France, société coopérative à forme anonyme à capital variable, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Dix-septième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est, société coopérative à forme anonyme à capital variable, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Dix-huitième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais, société coopérative, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Dix-neuvième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen, société coopérative, arrivé à échéance, pour une durée de six ans prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Vingtième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Anjou est arrivé à son terme, décide de ne pas le renouveler.

Vingt-et-unième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie de procès-verbal de la présente assemblée générale à effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

COMPTES CONSOLIDÉS

PRÉSENTATION DU GROUPE	27	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	30
Actionnariat	27	Bilan actif	30
Organigramme du groupe	28	Bilan passif	31
		Compte de résultat consolidé	32
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	29	Résultat net et autres éléments du résultat global	33
Relations avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale	29	Tableau de variation des capitaux propres	34
Relations entre les sociétés consolidées du groupe	29	Tableau des flux de trésorerie	35
Relations avec les principaux dirigeants	29		
		NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	36
		RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	101

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) a pour principal objet de prendre et de gérer des participations dans des sociétés d'assurance et de réassurance en France et à l'étranger.

Le GACM est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le GACM SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 241 034 904,00 euros.

Son siège social se situe 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

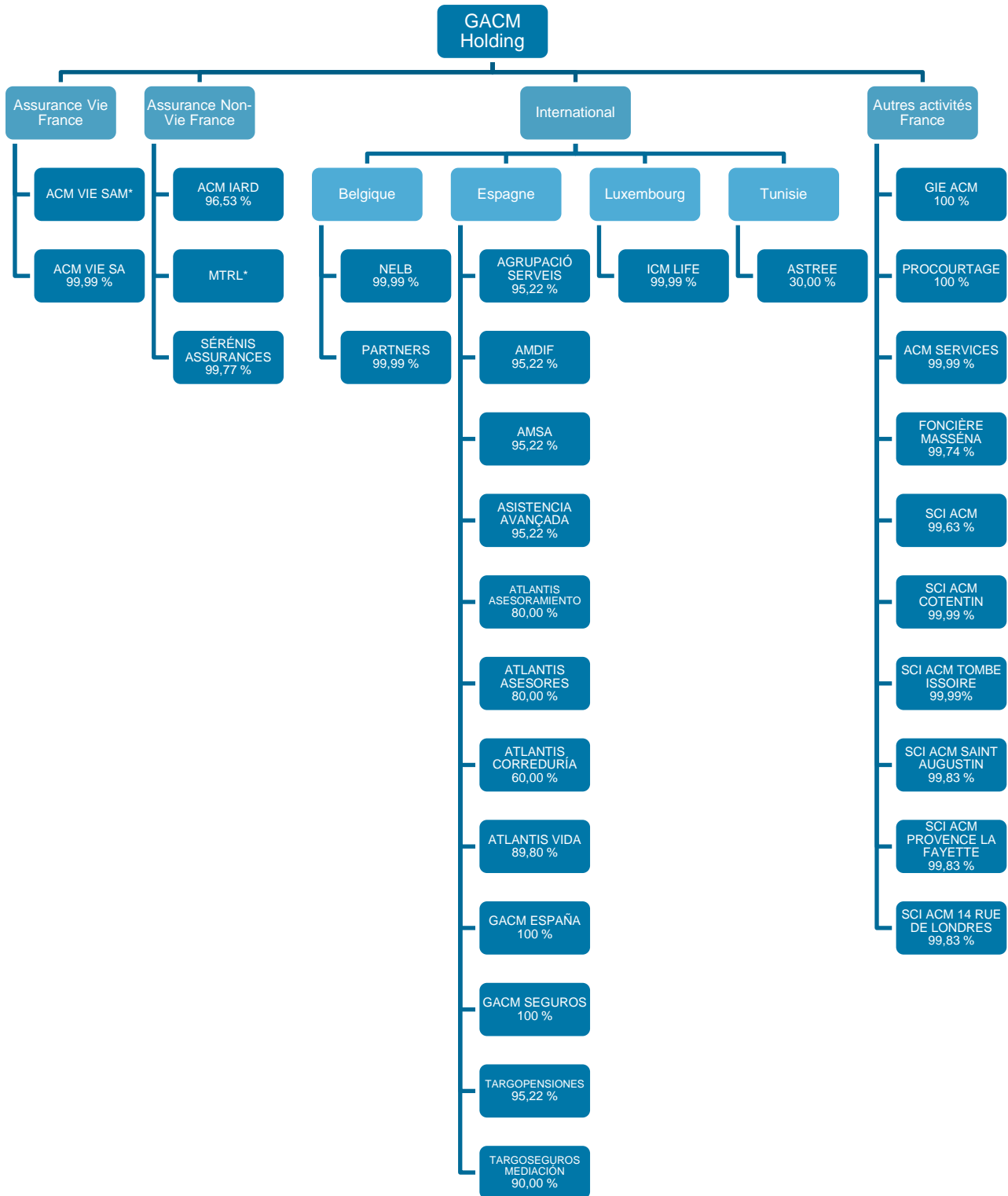
1.1 Actionnariat

Le capital du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est constitué de 80 066 768 actions de 15,50 euros chacune, détenues par :

(en euros)

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOCIAL	
1 Banque Fédérative du Crédit Mutuel	621 003 981,50	50,04 %
2 CIC	199 363 666,00	16,06 %
3 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	126 812 552,50	10,22 %
4 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	91 767 734,50	7,39 %
5 Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	67 127 570,50	5,41 %
6 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	35 764 886,00	2,88 %
7 Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	23 236 778,50	1,87 %
8 Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre	18 353 441,50	1,48 %
9 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	14 374 297,00	1,16 %
10 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	8 654 983,00	0,70 %
11 Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie	8 481 646,50	0,68 %
12 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	7 748 357,00	0,62 %
13 Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	6 898 445,50	0,56 %
14 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	6 743 027,00	0,54 %
15 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais	4 703 506,00	0,38 %
16 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	15,50	0,00 %
17 Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	15,50	0,00 %
	1 241 034 904,00	100,00 %

1.2 Organigramme du groupe



* entreprises combinées

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

2.1 Relations avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale

ACM VIE SA a émis, en 2019, une dette subordonnée auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, d'un montant de 500 000 milliers d'euros, arrivant à maturité en décembre 2029.

Dans son portefeuille de placements, le groupe GACM détient des titres émis par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour 8 693 962 milliers d'euros, dont 2 112 438 milliers d'euros d'actifs en représentation des contrats en unités de compte.

La commercialisation de contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC.

Les engagements de retraite du Crédit Mutuel Alliance Fédérale font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès des sociétés d'assurance vie du GACM.

Ces conventions prévoient la constitution de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur, la gestion de ces fonds par la société d'assurance et le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraite prévues par les différents régimes.

2.2 Relations entre les sociétés consolidées du groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe GACM est présentée dans la note « 4.12 Périmètre ».

Les transactions réalisées entre les entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

2.3 Relations avec les principaux dirigeants

Il n'y a pas de transactions significatives entre le GACM et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du groupe.

3. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

3.1 Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Écarts d'acquisition	4.7.1	133 281	136 808
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	4.7.2	3 352	4 192
Autres immobilisations incorporelles	4.7.2	10 120	10 997
Actifs incorporels		146 754	151 998
Immobilier de placement	4.7.3	2 706 739	2 573 066
Immobilier de placement en UC		0	0
Placements financiers - Actions et autres titres à revenus variables	4.7.5	27 348 370	27 317 791
Placements financiers - Immobilier	4.7.5	2 582 852	2 535 588
Placements financiers - Obligations	4.7.5	83 784 188	84 954 179
Placements financiers - Prêts et dépôts	4.7.5	7 977 639	5 980 627
Placements financiers en UC	4.7.5	15 274 737	13 751 057
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4.7.12	0	3
Autres placements		0	0
Placements des activités d'assurance	4.7.3 à 4.7.12	139 674 525	137 112 311
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités		650 802	464 618
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	4.7.13	15 199	16 795
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	4.7.14	429 478	424 403
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4.7.15	154 236	153 792
Frais d'acquisitions reportés	4.7.16	50 477	51 162
Participation aux bénéfices différée active	4.7.28	0	0
Impôts différés actifs	4.7.17	29 637	25 079
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	4.7.18	314 037	309 212
Créances nées des opérations de cession en réassurance	4.7.19	31 702	12 927
Créances d'impôt exigible	4.7.17	96 933	86 033
Autres créances	4.7.20	335 562	327 886
Autres actifs		1 012 583	966 091
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		0	725 959
Trésorerie et équivalents de trésorerie		593 693	751 743
TOTAL ACTIF		142 523 034	140 613 918

3.2 Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital		1 241 035	1 241 035
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 154 349	1 154 349
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 856 234	1 642 024
Résultats cumulés		6 888 238	6 060 067
Résultat net consolidé de l'exercice		551 072	879 068
Capitaux propres du groupe		11 690 927	10 976 542
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		17 554	16 713
Résultats cumulés hors groupe		70 913	64 597
Résultat net hors groupe		2 554	6 495
Intérêts minoritaires		91 021	87 805
Capitaux propres totaux		11 781 948	11 064 347
Provisions pour risques et charges	4.7.24	56 707	55 218
Dettes subordonnées		800 000	800 000
Dettes de financement représentées par des titres		0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		201 911	272 383
Autres dettes de financement		9 323 094	8 869 900
Dettes de financement	4.7.25	10 325 005	9 942 283
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>		9 933 807	9 159 517
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>		15 205 925	13 694 633
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	4.7.26	25 139 732	22 854 150
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>		82 573 776	83 585 054
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>		0	0
<i>Passifs relatifs à des contrats financiers en UC</i>		0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	4.7.27	82 573 776	83 585 054
Instruments dérivés séparés sur contrats	4.7.12	63 976	12 396
Participation aux bénéfices différée passive	4.7.28	11 439 147	11 350 095
Passifs relatifs aux contrats		119 216 631	117 801 695
Ressources des activités du secteur bancaire		0	0
Impôts différés passifs	4.7.17	294 794	290 110
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		0	0
Dettes d'exploitation représentées par des titres		0	0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		0	0
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	4.7.29	148 249	144 972
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	4.7.30	217 242	214 806
Dettes d'impôt exigible	4.7.17	9 998	9 708
Instruments dérivés passifs		0	0
Comptes courants créditeurs		4 822	3 252
Autres dettes	4.7.31	467 638	362 744
Autres passifs		1 142 744	1 025 592
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0	724 783
TOTAL PASSIF		142 523 034	140 613 918

3.3 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<i>Primes émises</i>	4.8.1	10 266 950	12 080 412
<i>Variation des primes non acquises</i>		5 416	- 3 070
Primes acquises		10 272 366	12 077 342
Produit net bancaire, net du coût du risque		0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		157 177	152 667
Autres produits et charges d'exploitation		- 70 764	- 59 630
<i>Produits des placements</i>		2 491 891	2 698 681
<i>Charges des placements</i>		- 46 870	- 46 207
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>		101 108	850 082
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>		475 616	1 768 774
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>		- 228 017	- 24 664
Produits des placements nets de charges	4.8.3	2 793 728	5 246 666
Charges des prestations des contrats	4.8.4	- 10 267 180	- 14 224 143
<i>Produits des cessions en réassurance</i>		- 101 684	- 96 464
<i>Charges des cessions en réassurance</i>		76 218	111 640
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	4.8.7	- 25 466	15 176
Charges d'exploitation bancaire			
Charges des autres activités		- 121 737	- 107 761
Frais d'acquisition des contrats		- 1 338 680	- 1 301 034
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés		- 4 367	- 4 440
Frais d'administration		- 553 282	- 537 241
Autres produits opérationnels courants		6 850	10 397
Autres charges opérationnelles courantes		- 15 434	- 12 729
Résultat opérationnel courant		833 211	1 255 270
Autres produits opérationnels		78 059	75 918
Autres charges opérationnelles		- 42 450	- 54 296
Résultat opérationnel		868 820	1 276 892
Charge de financement		- 31 470	- 27 903
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		2 388	10 897
Impôt sur les résultats	4.8.8	- 286 113	- 374 324
Résultat après impôt des activités discontinues		0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		553 625	885 562
Intérêts minoritaires		- 2 554	- 6 495
Résultat net (part du groupe)		551 072	879 068

3.4 Résultat net et autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	553 625	885 562
Éléments recyclables en résultat	217 498	666 524
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente brute d'impôt différé	297 628	4 729 101
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	- 73 328	- 3 827 765
Impôts différés liés	- 6 802	- 234 812
Autres variations		
Éléments non recyclables en résultat	- 1 789	- 2 410
Réévaluations des immobilisations		
Réévaluation de la dette actuarielle au titre des régimes à prestations définies	- 2 389	- 3 498
Impôts différés liés	600	1 088
Autres variations		
Écarts de conversion	- 658	2 544
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	215 051	666 658
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	768 676	1 552 220
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>765 281</i>	<i>1 538 954</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>3 395</i>	<i>13 266</i>

3.5 Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres - part du Groupe							Total
	Capital social	Primes liées au capital	Résultats cumulés	Résultat net	Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Capitaux propres 01/01/2019	1 241 035	1 932 275	6 246 666	845 731	1 061 786	11 327 493	94 039	11 421 532
Résultat net de la période				879 068		879 068	6 495	885 562
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					659 884	659 884	6 774	666 658
Résultat global de la période	0	0	0	879 068	659 884	1 538 952	13 269	1 552 220
Affectation du résultat			845 731	- 845 731		0		0
Dividendes		- 777 926	- 1 103 609			- 1 881 536	- 19 466	- 1 901 001
Variation de capital						0		0
Variation de taux d'intérêt			- 4		3	- 1	- 37	- 38
Restructuration						0		0
Variation de périmètre			79 649		- 79 649	0		0
Autres			- 8 366			- 8 366		- 8 366
Capitaux propres 31/12/2019	1 241 035	1 154 349	6 060 067	879 068	1 642 024	10 976 542	87 805	11 064 347
Résultat net de la période				551 072		551 072	2 554	553 625
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					214 210	214 210	841	215 051
Résultat global de la période	0	0	0	551 072	214 210	765 281	3 394	768 676
Affectation du résultat			879 068	- 879 068		0		0
Dividendes						0		0
Variation de capital						0		0
Variation de taux d'intérêt			211			211	- 211	0
Restructuration						0		0
Variation de périmètre						0		0
Autres *			- 51 107			- 51 107		- 51 075
Capitaux propres 31/12/2020	1 241 035	1 154 349	6 888 238	551 072	1 856 234	11 690 927	91 021	11 781 948

* Ce poste est principalement constitué d'un ajustement de - 44,0 millions d'euros lié à la participation aux bénéfices différée sur les résultats non distribués de FONCIÈRE MASSÉNA SA.

3.6 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat opérationnel avant impôt	868 820	1 276 892
Plus et moins-values de cession des placements financiers	- 92 379	- 763 729
Plus et moins-values de cession des placements immobiliers	- 21 616	- 23 946
Plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		1
Plus et moins-values de cession des placements	- 113 995	- 787 674
Dotations nettes aux amortissements	47 386	48 827
Variation des frais d'acquisitions reportés	685	58 968
Variation des dépréciations	102 351	24 325
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et des contrats financiers	1 205 462	4 861 023
Dotations nettes aux autres provisions	6 026	1 324
Variations de la JV des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la JV par résultat	- 475 616	- 1 769 647
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel		285 615
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	772 299	2 722 762
Variation des créances et dettes d'exploitation	181 681	- 102 491
Variation des valeurs données ou reçues en pension		
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	- 15 512	- 49 898
Impôts nets décaissés	16 390	- 353 599
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 823 678	3 493 666
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée		198 323
Prises de participation dans des entreprises mises en équivalence		
Cessions de participations dans des entreprises mises en équivalence		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0	198 323
Acquisitions cession de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	- 2 018 438	- 2 453 457
Acquisitions cessions d'immobilier de placement	- 181 099	- 421 679
Acquisitions cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance		
Flux de trésorerie liés aux cessions et acquisition de placements	- 2 199 537	- 2 875 136
Acquisitions cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 12 515	2 036
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 12 515	2 036
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 2 212 052	- 2 674 777
Droits d'adhésion		
Émissions d'instruments de capital		
Remboursements d'instruments de capital		
Opérations sur actions propres		
Dividendes payés		- 1 901 035
Sommes reçues lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle		
Sommes versées lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle		
Flux de trésorerie liés aux actionnaires et sociétaires	- 122 498	121 193
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 122 498	- 1 779 842
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	382 722	1 486 666
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement		
Intérêts payés sur dettes de financement	- 31 470	- 27 903
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	351 252	1 458 763
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	228 754	- 321 079
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	748 491	250 681
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 823 678	3 493 666
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 2 212 052	- 2 674 777
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	228 754	- 321 079
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	588 871	748 491

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la caisse et les avoirs en banque nets des concours bancaires courants.

4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire détaillé des notes

<p>4.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période 38</p> <p>4.2 Normes applicables 40</p> <p style="padding-left: 20px;">Normes applicables et comparabilité 40</p> <p style="padding-left: 20px;">Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur 40</p> <p style="padding-left: 20px;">Format de présentation des états financiers 43</p> <p>4.3 Principes et méthodes comptables 44</p> <p style="padding-left: 20px;">Estimations et jugements utilisés 44</p> <p style="padding-left: 20px;">Information sectorielle 44</p> <p style="padding-left: 20px;">Actifs incorporels 44</p> <p style="padding-left: 20px;">Immobilisations corporelles 45</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments financiers 45</p> <p style="padding-left: 20px;">Détermination de la juste valeur des instruments financiers 48</p> <p style="padding-left: 20px;">Produits des placements nets de charges 48</p> <p style="padding-left: 20px;">Contrats d'assurance 49</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais généraux par destination 53</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres provisions 53</p> <p style="padding-left: 20px;">Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies 53</p> <p style="padding-left: 20px;">Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies 53</p> <p style="padding-left: 20px;">Impôts 54</p> <p style="padding-left: 20px;">Opérations en devises 54</p> <p style="padding-left: 20px;">IFRS 5 - Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 55</p> <p>4.4 Principes et méthodes de consolidation 56</p> <p style="padding-left: 20px;">Périmètre de consolidation 56</p> <p style="padding-left: 20px;">Méthodes de consolidation 56</p> <p style="padding-left: 20px;">Date de clôture 56</p> <p style="padding-left: 20px;">Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation 56</p> <p style="padding-left: 20px;">Conversion des états financiers en devises étrangères 57</p> <p>4.5 Événements postérieurs à la clôture 57</p> <p>4.6 Information sectorielle 58</p> <p style="padding-left: 20px;">Bilan sectoriel 58</p> <p style="padding-left: 20px;">Compte de résultat sectoriel 60</p>	<p>4.7 Notes relatives au bilan 61</p> <p style="padding-left: 20px;">Écarts d'acquisition 61</p> <p style="padding-left: 20px;">Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles 62</p> <p style="padding-left: 20px;">Immeubles de placement 63</p> <p style="padding-left: 20px;">Juste valeur des immeubles de placement 63</p> <p style="padding-left: 20px;">Placements financiers par nature 64</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments financiers comptabilisés au coût amorti au bilan, valorisés à la juste valeur 67</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur 69</p> <p style="padding-left: 20px;">Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 71</p> <p style="padding-left: 20px;">Échéancier du portefeuille obligataire 71</p> <p style="padding-left: 20px;">Portefeuille obligataire par type d'émetteur 72</p> <p style="padding-left: 20px;">Provision pour dépréciation des actifs 73</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments dérivés 74</p> <p style="padding-left: 20px;">Investissements dans les entreprises mises en équivalence 74</p> <p style="padding-left: 20px;">Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats 75</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres immobilisations corporelles 75</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais d'acquisition reportés 76</p> <p style="padding-left: 20px;">Actifs et passifs d'impôt courants et différés 76</p> <p style="padding-left: 20px;">Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée 77</p> <p style="padding-left: 20px;">Créances nées des opérations de cession en réassurance 77</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres créances 77</p> <p style="padding-left: 20px;">Capital social au 31/12/2020 78</p> <p style="padding-left: 20px;">Résultat par action 79</p> <p style="padding-left: 20px;">Dividendes 79</p> <p style="padding-left: 20px;">Provisions pour risques et charges 79</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes de financement 80</p> <p style="padding-left: 20px;">Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance 81</p> <p style="padding-left: 20px;">Passifs relatifs aux contrats financiers 83</p> <p style="padding-left: 20px;">Participation aux bénéfices différés nette 84</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée 84</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes nées des opérations de cession en réassurance 85</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres dettes 85</p>
--	--

4.8 Notes relatives au compte de résultat	86
Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité	86
Chiffre d'affaires par zone géographique	87
Produits des placements nets de charges des placements	88
Charges de prestation des contrats	89
Charges de gestion	90
Honoraires des commissaires aux comptes	91
Produits et charges nets des cessions en réassurance	91
Charge d'impôt	92
Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	92
4.9 Effectifs	93
4.10 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi, à prestations définies	93
4.11 Engagements donnés et reçus	93
4.12 Périmètre	94
4.13 Participations non consolidées	95
4.14 Gestion des risques	96
Gestion des risques techniques	96
Gestion des risques financiers	96
Gestion du capital	100

4.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Impacts majeurs de la pandémie de Covid-19

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et financières ont eu naturellement d'importantes répercussions sur l'activité et les résultats du GACM en 2020.

Les mesures de confinement mises en place au printemps et à l'automne 2020, en France et dans les pays des filiales du GACM, ont entraîné un ralentissement des ventes de contrats d'assurances. Les portefeuilles ont malgré tout poursuivi leur progression, à un rythme toutefois moins soutenu que les dernières années. La crise a également accentué un repli attendu de la collecte brute sur les supports en euros.

En France, les deux périodes de confinement ont mis en difficulté les assurés professionnels et entreprises. Dans ce contexte, le GACM a pris un certain nombre de mesures exceptionnelles pour les soutenir. Une Prime de Relance Mutualiste, forfaitaire et immédiate, a été versée aux assurés en multirisque professionnelle ayant souscrit une garantie pertes d'exploitation. D'un montant moyen de 7 000 euros, elle totalise près de 180 millions d'euros. Le GACM a également participé aux mesures de soutien mises en œuvre par la profession. Ainsi, 17 millions d'euros ont été versés au fonds de solidarité pour les TPE et les indépendants. Le GACM s'est également engagé à investir 65 millions d'euros en capital et en dette, en soutien de PME et ETI françaises. La contribution au fonds de solidarité est, en norme IFRS, comptabilisée dans la rubrique « autres charges opérationnelles ».

En complément, et dans la continuité des mesures solidaires prises dans l'accompagnement de l'ensemble des assurés, les taux de rémunération des fonds en euros des contrats d'assurance vie, de capitalisation et de retraite servis en 2019 ont été maintenus en 2020, en dépit de l'environnement de taux très bas.

La crise a produit des effets contrastés sur les résultats techniques des portefeuilles. Les charges de l'exercice courant en automobile ont diminué de 150 millions d'euros entre 2019 et 2020 en raison principalement de la baisse de la circulation et des déplacements sur la période. En santé, le recul de la consommation et les reports de soins constatés pendant les périodes de confinement ont également eu un impact positif sur la charge de sinistres de la branche. La contribution exceptionnelle sur les complémentaires santé assise sur le montant total des primes santé de 2020 et estimées pour 2021, d'un montant total de 30 millions d'euros, vient en grande partie neutraliser ce gain. Une augmentation de la charge de sinistres en 2021 liée au rattrapage d'une partie de ces soins demeure vraisemblable.

À l'inverse, la sinistralité des branches emprunteurs et prévoyance a fortement progressé. La charge des prestations en arrêts de travail enregistre une hausse de 35 millions d'euros à fin décembre 2020. Le rôle de la crise sanitaire dans cette évolution reste toutefois difficile à dissocier de la dégradation du risque incapacité qui constitue la tendance de fond depuis quelques années. La hausse de la charge des décès (25 millions d'euros) demeure quant à elle modérée par rapport aux capitaux assurés par le GACM, les tranches d'âge plus particulièrement touchées par la Covid-19 au niveau national étant faiblement représentées dans les portefeuilles prévoyance et emprunteurs.

S'agissant des contrats multirisques professionnels, les récentes jurisprudences, contradictoires sur la prise en charge par les assureurs des pertes d'exploitation subies par les activités frappées de mesures d'interdiction d'accueillir du public, ont conduit le GACM à constituer une provision complémentaire.

Dans les filiales internationales, dont le poids est de 6,1 % dans le chiffre d'affaires assurances en 2020, les tendances sont similaires à celles rencontrées en France. Ainsi en Espagne et en Belgique, la baisse des déplacements pendant les périodes de confinement a entraîné une baisse de la charge des sinistres en automobile et en santé.

Par ailleurs, depuis le début de la crise sanitaire, le GACM a régulièrement adapté l'organisation de ses activités en fonction des décisions gouvernementales. À ce titre, il a déployé et assuré l'effectivité des mesures sanitaires nécessaires pour assurer une protection maximale des collaborateurs tout en garantissant sa mission de services essentiels. L'ensemble de ces mesures ont été prises dans le cadre du comité de crise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, auquel le GACM participe et contribue.

Les dispositifs de protection de la santé des collaborateurs, en premier lieu les mesures concernant le port du masque et les règles de distanciation physique, ainsi que les mesures d'organisation du travail, comme le recours massif au travail à distance, sont suivis par la direction des ressources humaines, en lien avec les partenaires sociaux de l'entreprise.

Enfin, la crise sanitaire conduit à un repli de 54 millions d'euros des produits financiers sur fonds propres avec notamment une baisse des dividendes reçus par le GACM en 2020 par rapport à 2019.

Poursuite de la baisse des taux

La tendance structurelle de baisse des taux d'intérêt a été accentuée en 2020 par la crise liée à la pandémie de Covid-19. Le lancement par la BCE d'un nouveau programme d'achat d'actifs pour 750 milliards d'euros (*Pandemic Emergency Purchase Programme*, PEPP) et la préférence des investisseurs en période de crise pour les obligations souveraines des États les moins risqués, ont conduit à une nouvelle baisse du taux de l'OAT 10 ans, qui s'établit à - 0,34 % au 31 décembre 2020.

La rentabilité prospective et les ratios de solvabilité des sociétés d'assurance vie s'en trouvent une nouvelle fois entamés. Toutefois, en assurance vie, les mesures prises par le groupe pour limiter la dilution des rendements des portefeuilles obligataires ont porté leurs fruits, avec une progression de 16 points de la part des unités de compte dans la collecte.

La poursuite de la baisse des taux affecte également les provisions techniques comptabilisées par le GACM, notamment celles relatives aux risques à plus longue durée. Ainsi, de nouvelles dotations de provisions ont été nécessaires : 33 millions d'euros en provision technique spéciale complémentaire (PTSC) sur le régime de retraite complémentaire des salariés du Groupe, 40 millions d'euros en assurance automobile au titre des sinistres de responsabilité civile corporels et 34 millions d'euros en prévoyance et en assurance des emprunteurs au titre des garanties incapacité de travail.

La sécheresse : un évènement naturel devenu récurrent

L'été 2020 constitue l'été le plus sec jamais enregistré depuis le début des mesures hydriques en France et fait suite à trois autres exercices déjà fortement touchés par des épisodes de sécheresse.

Pour le GACM, la sécheresse 2020 vient dégrader les résultats de son portefeuille habitation d'une charge de sinistres de 35 millions d'euros, pour un évènement estimé entre 1 et 1,3 milliard d'euros sur l'ensemble du marché français.

Dès lors que ces sinistres concernent des biens situés dans des communes qui bénéficient d'un arrêté de catastrophes naturelles au titre du péril sécheresse, le GACM cède 50 % de la charge de ces sinistres en réassurance.

4.2 Normes applicables

4.2.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS et IFRS et interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2020 et telles qu'adoptées par l'Union européenne.

En 2020, de nouvelles dispositions réglementaires sont entrées en vigueur. Les principaux changements intervenus, n'ayant pas eu d'impact significatif sur les comptes du GACM sont les suivants :

- publié en mars 2018, le nouveau cadre conceptuel intègre désormais un nouveau chapitre sur l'évaluation, des indications sur la présentation de la performance financière, des définitions plus précises d'un actif et d'un passif, des clarifications sur le rôle de la gestion des ressources, de la prudence et de l'incertitude dans l'information financière ;
- publiés en octobre 2018, les amendements à IAS 1 et IAS 8 clarifient la définition de la matérialité afin d'améliorer la qualité des informations fournies dans les états financiers ;
- publié en octobre 2018, un amendement à IFRS 3 donne une définition plus claire de ce qu'est une activité, et ce afin qu'il soit plus simple de déterminer si des activités ou des actifs acquis constituent un regroupement d'entreprise ou des acquisitions d'actifs isolés ;
- des modifications ont été apportées à IFRS 16 :
 - par l'IFRS IC de novembre 2019 qui précise que désormais la durée d'un contrat de location correspond à la période pendant laquelle le locataire est raisonnablement certain de continuer le contrat, si le contrat d'origine ne prévoit pas de terme particulier ou si le contrat ne cesse pas de plein droit à l'issue de la période initialement prévue au contrat. L'IFRS IC a aussi précisé que la durée des contrats de location doit être prise en compte pour définir la durée d'amortissement des agencements.

La décision de l'IFRS IC étant parue tardivement, une application de manière rétrospective au plus tard aux exercices clos le 31 décembre 2020 a été autorisée.

- dans le cadre de la crise sanitaire, un amendement à IFRS 16, relatif aux aménagements de loyers accordés par les bailleurs, a été publié et approuvé par l'Union européenne début octobre 2020. Applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020, il permet aux locataires de ne pas avoir à analyser préalablement si l'aménagement

de loyer est une modification du contrat au sens d'IFRS 16. Il est désormais possible de comptabiliser les abandons de loyers immédiatement comme des loyers variables négatifs. Néanmoins, pour pouvoir appliquer ce traitement, il convient de respecter les quatre conditions cumulatives : les aménagements de loyers doivent être directement liés aux conséquences de la crise sanitaire, conduire à des paiements locatifs équivalents ou en diminution, porter sur des loyers obligatoirement dus au plus tard au 30 juin 2021 et aucune autre modification substantielle ne doit avoir été apportée au contrat.

Pour les preneurs, les deux méthodes de comptabilisation sont possibles à la clôture :

- o une comptabilisation selon les dispositions de l'amendement Covid-19 ;
- o une comptabilisation sans appliquer l'amendement, et dans ce cas, les aménagements de loyers constituent une modification de contrat et la dette de location doit faire l'objet d'une réévaluation en contrepartie de la valeur comptable du droit d'utilisation.

Les bailleurs ne sont pas concernés par ces dispositions.

4.2.2 Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur

Les principales évolutions du référentiel normatif intervenues en 2020 mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur sont :

- un amendement à IFRS 3, publié en mai 2020, qui met à jour la référence au cadre conceptuel. Il sera applicable au 1^{er} janvier 2022 ;
- des amendements à IAS 37, publiés en mai 2020, qui apportent des modifications relatives aux coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire. Ils précisent notamment que les coûts d'exécution d'un contrat comprennent les coûts directement liés au contrat, ces derniers pouvant être des coûts marginaux liés à l'exécution du contrat ou une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat (par exemple des dotations aux amortissements).

Les principaux autres textes ne pouvant faire l'objet d'une application par anticipation sont :

- les amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » publiés le 23 janvier 2020 et le 15 juillet 2020, applicables au 1^{er} janvier 2023. Ils concernent le classement des passifs en courant et non courant.

- IFRS 9 « Instruments financiers »

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de la norme IFRS 9, Instruments financiers, qui remplacera IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

La norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation des actifs financiers, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture.

Classification et évaluation

IFRS 9 introduit une approche unique de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être comptabilisé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Pour les instruments de dettes, le modèle s'appuie sur l'analyse de deux critères :

- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ;
- le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Les instruments de capitaux propres sont toujours évalués à la juste valeur par le résultat sauf pour ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et pour lesquels l'entité peut décider d'enregistrer les variations de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Pour les passifs financiers, la norme IFRS 9 reprend essentiellement les exigences actuelles d'IAS 39 et ne modifie pas le traitement comptable de ces derniers.

Dépréciation

La norme introduit également un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celles avérées, tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel.

Le nouveau modèle distingue 3 phases : initialement, l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir (phase 1). En cas de dégradation significative de la qualité de crédit, les pertes attendues à maturité doivent être reconnues (phase 2). Le passage en phase 3 est déclenché par la survenance d'un événement de défaut, les pertes attendues à maturité continuent d'être provisionnées, mais de plus l'assiette de calcul du produit d'intérêt est réduite : le taux d'intérêt effectif est appliqué au montant de l'instrument après dépréciation.

Comptabilité de couverture

IFRS 9 propose de nouveaux principes pour la comptabilité de couverture qui alignent le traitement comptable sur les activités de gestion des risques.

Date d'application de la norme IFRS 9 reportée au 1^{er} janvier 2023 (amendement IFRS 4 de 2016 et amendement IFRS 17 de 2020)

L'IASB avait publié en septembre 2016 des amendements à la norme IFRS 4, Contrats d'assurance offrant la faculté aux assureurs de différer l'application de la norme IFRS 9 afin de la faire coïncider avec celle de la norme IFRS 17, contrats d'assurance, dont l'application était prévue au 1^{er} janvier 2022.

Pour la publication de ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2018 et jusqu'à 2021, le GACM avait décidé d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 qui devait donc s'appliquer à compter de l'exercice 2022.

Les amendements à la norme IFRS 17 publiés en 2020 prévoient que pour les groupes d'assurance qui ont opté pour le report d'application de la norme IFRS 9, la date d'application de la norme IFRS 9 est reportée à l'exercice 2023 (et non plus 2022), en lien avec le report d'application à 2023 de la norme IFRS 17.

Estimation des impacts de la mise en œuvre de la norme IFRS 9 pour le GACM

Le projet IFRS 9 est en phase de déploiement.

Les modalités d'application d'IFRS 9 et l'impact sur les comptes consolidés du GACM sont actuellement en cours d'arbitrage et de chiffrage. L'impact de la norme dépendra aussi des options de mise en œuvre de la norme IFRS 17.

- IFRS 17, Contrats d'assurance

La norme IFRS 17, Contrats d'assurance, publiée par l'IASB le 18 mai 2017, remplacera la norme IFRS 4, Contrats d'assurance, au 1^{er} janvier 2023 si elle est adoptée par l'Union européenne.

Principales dispositions de la norme IFRS 17

La norme pose les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir pour les contrats d'assurance. La nouvelle norme s'applique aux contrats d'assurance émis, à tous les traités de réassurance et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

La norme définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur rentabilité. La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble).

Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Selon la norme IFRS 17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche dite des « *building blocks* » comprenant :

- les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

La norme doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère irréalisable, auquel cas deux options sont possibles :

- l'approche rétrospective modifiée : sur la base d'informations raisonnables et justifiées qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;
- l'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution ou *fulfilment cash flows* (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

En 2019, la fédération « Insurance Europe » avait demandé à l'EFRAG que l'entrée en vigueur de la norme soit repoussée au 1^{er} janvier 2023, estimant qu'un nouveau report serait nécessaire eu égard à la complexité de mise en œuvre de la norme et des profonds bouleversements que cette dernière va générer pour les sociétés d'assurance.

Amendements à IFRS 17

La date d'application de la norme IFRS 17, initialement prévue en 2021 puis 2022, a finalement été repoussée à 2023 via les amendements à IFRS 17 parus en 2020. La date d'application de la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GACM) est également décalée à la même date.

Les amendements publiés en 2020 portent par ailleurs principalement sur les sujets suivants :

- le recouvrement des frais d'acquisition au-delà de la date de renouvellement des contrats ;
- le rythme d'amortissement en résultat de la marge de services contractuelle pour des contrats incluant des services liés à l'investissement ;
- le recouvrement des pertes sur les contrats d'assurance sous-jacents pour les contrats de réassurance détenus ;
- la présentation au bilan des actifs et passifs d'assurance selon la maille « portefeuilles de contrats ».

Processus d'adoption de la norme IFRS 17

Le 30 septembre 2020, l'EFRAG a publié un projet d'avis favorable sur l'adoption de la norme IFRS 17, à l'exception du sujet des cohortes annuelles qui n'a pas fait l'objet d'un consensus.

L'adoption de la norme IFRS 17 au niveau européen est attendue courant 2021.

État d'avancement du projet IFRS 17

Le projet IFRS 17 est en phase de déploiement.

Les modalités d'application d'IFRS 17 et les impacts potentiels sur les états financiers consolidés du GACM sont en cours d'arbitrage.

4.2.3 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le GACM présente ses états financiers selon les préconisations de la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013.

Ce format présente les particularités suivantes :

- le résultat des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, relevant de la norme IAS 39, est classé dans l'agrégat « Chiffre d'affaires ou produits des autres activités » ; pour ces contrats, la comptabilité de dépôt conduit à ne pas reconnaître le chiffre d'affaires et les prestations respectivement en produits et charges de l'exercice ;
- les actifs et les passifs sont classés au bilan par ordre croissant de liquidité. Cette présentation représente de façon plus fidèle l'activité des compagnies d'assurance que la classification entre éléments courants et éléments non courants également prévue par IAS 1 ;
- les charges du compte de résultat sont classées par destination. Cette présentation, autorisée par IAS 1, est celle retenue par la grande majorité des compagnies d'assurance.

4.3 Principes et méthodes comptables

4.3.1 Estimations et jugements utilisés

Les états financiers selon les normes IFRS reflètent des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les principaux postes du bilan concernés sont :

- les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation ;
- les valeurs de portefeuilles acquis ;
- les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif ;
- les dépréciations d'instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente ;
- les dépréciations d'instruments de dette classés en disponible à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance ;
- la participation aux bénéfices différée active, dans le cadre des tests de recouvrabilité ;
- les actifs d'impôts différés ;
- les provisions pour risques et charges ;
- les provisions techniques.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes permettent de déterminer les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement, par exemple par référence à un prix de marché.

Elles sont revues à chaque date d'arrêté.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Les méthodes comptables sont appliquées de manière homogène au sein du groupe.

Un éventuel changement de méthode comptable appliqué dans l'exercice impacte donc le bilan d'ouverture de l'exercice ainsi que le résultat de l'exercice précédent.

Les méthodes comptables retenues s'appliquent de façon homogène aux résultats consolidés des exercices 2020 et 2019.

4.3.2 Information sectorielle

L'information sectorielle, issue d'une répartition par entité, est présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- Vie France ;
- Non-Vie France ;
- International qui regroupe l'ensemble des activités des filiales étrangères du GACM ;
- Autres activités qui regroupent les activités de la holding, des sociétés immobilières ainsi que des sociétés de courtage et de services.

4.3.3 Actifs incorporels

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont effectués conformément à la norme IFRS 3 révisée, et notamment par application de la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont enregistrés dans les immobilisations incorporelles. Lorsqu'ils sont négatifs, ils sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition portés au bilan ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Pour les besoins de ce test, les écarts d'acquisitions sont répartis entre les différentes unités génératrices de trésoreries (UGT) susceptibles de bénéficier des avantages attendus du regroupement d'activité lié à l'acquisition.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs qui fonctionne selon un modèle économique indépendant.

Le GACM a retenu l'approche par entité, c'est-à-dire que chaque société du groupe représente une UGT à part entière.

Afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dépréciation, la valeur comptable de chaque entité, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du groupe GACM. Au 31 décembre 2020, la détermination de la valeur recouvrable a été adaptée pour

tenir compte de l'impact de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'entité est déprécié de manière irréversible.

Le GACM a réalisé des tests de sensibilité.

Valeur de portefeuille de contrats

Les portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille sont présentés à leur juste valeur.

La juste valeur correspond à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par le portefeuille de contrats existant à la date d'acquisition.

La valeur de chaque portefeuille est calculée par ensemble homogène de contrats.

Dans le cas où la valeur de portefeuille est négative, il convient de compléter les provisions techniques des insuffisances identifiées au cours de cette valorisation.

Les valeurs de portefeuille de contrats sont amorties conformément à la consommation des avantages économiques.

4.3.4 Immobilisations corporelles

Immobilier d'exploitation et de placement

L'immobilier d'exploitation comprend les immeubles servant à l'usage propre du groupe.

L'immobilier de placement comprend les immeubles locatifs et les parts de sociétés immobilières non cotées.

Les immeubles du groupe sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode de comptabilisation des actifs par composants décrite par la norme IAS 16.

Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

L'amortissement de l'immobilisation est complété par une dépréciation si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur nette comptable (y compris pour les droits d'utilisation – IFRS 16). La valeur recouvrable, calculée lorsque l'immeuble présente des indices de perte de valeur, est la valeur la plus élevée entre la juste valeur et sa valeur d'utilité.

Pour les immeubles, la juste valeur correspond à la valeur d'expertise, établie au minimum tous les cinq ans et mise à jour annuellement par un expert indépendant et agréé par

l'ACPR. Cette valeur est communiquée dans les notes aux états financiers.

Dès lors que l'immeuble est en situation de moins-value latente supérieure ou égale à 20 % à la date d'arrêté, la dépréciation est présumée durable. Ce critère est complété par une analyse qualitative par immeuble. Ce seuil est jugé prudent compte tenu de l'horizon de détention (long terme) des immeubles de placement considérés, en cohérence avec la nature des activités d'assurance de la société. La provision pour dépréciation durable est alors calculée par référence à la valeur d'expertise.

4.3.5 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur.

Puis, à chaque arrêté, après la comptabilisation initiale, ils sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif :

- le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier ;
- IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Les principes de la norme IFRS 13 sont détaillés dans la note 4.3.6 - Détermination de la juste valeur des instruments financiers.

Placements financiers

Classification et valorisation des placements financiers

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 et selon l'intention de gestion du groupe :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, les titres peuvent faire l'objet d'une classification en juste valeur par résultat par leur nature ou suite à une option prise par le groupe.

Les titres sont classés en juste valeur par résultat par nature lorsqu'ils ont été acquis par le groupe avec l'intention de réaliser des transactions à court terme. Cette classification est également retenue pour les titres intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement dans le but de réaliser un bénéfice à court terme.

Tous les instruments dérivés du GACM sont des actifs financiers à la juste valeur par résultat, le groupe n'utilisant pas d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option peut être retenue pour les situations suivantes définies dans la norme :

- pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ;
- dans le cas de groupes d'actifs ou de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

Le groupe a notamment choisi cette option pour les actifs représentatifs de contrats dont le risque de placement est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) par cohérence avec le traitement qui s'applique aux passifs.

En effet, la variation des passifs relatifs à ces contrats est le reflet de la variation de juste valeur des actifs correspondants et est enregistrée dans le compte de résultat.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur.

Lors des arrêts ultérieurs, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie s'applique aux titres que le GACM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance.

Les titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ne peuvent pas faire l'objet de cession ou de transfert avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39. Le non-respect de cette obligation est susceptible d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille et une interdiction de classer un titre dans cette catégorie pendant deux ans.

Le GACM comptabilise ces titres pour leur prix d'acquisition, y compris les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus.

Ils sont par la suite valorisés au coût amorti en tenant compte de l'amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Le GACM enregistre dans la catégorie des prêts et créances les actifs financiers à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, y compris frais de transaction directement attribuables, et les coupons courus.

Par la suite, ils sont revalorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers peuvent être classés comme disponibles à la vente soit parce qu'ils ont été désignés comme tels par le groupe, soit parce qu'ils ne sont pas éligibles aux autres catégories d'actifs financiers.

À l'instar des autres catégories de titres, ceux disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur et coupons courus inclus.

Par la suite, leurs variations de juste valeur, hors intérêts courus, sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la cession, les gains ou pertes latents sont réalisés et, en conséquence, transférés (recyclés) en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sont enregistrés en produits financiers dans le compte de résultat et sont présentés sur la même ligne que les titres en juste valeur auxquels ils sont rattachés.

Dépréciation des placements financiers

Tous les titres sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation, à l'exception de ceux classés en juste valeur par résultat.

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres.

Pour les instruments de dette, il correspond à une dégradation significative du risque de crédit. Le risque de

crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte ou de non-recouvrement d'une créance.

Le critère de dépréciation repose essentiellement sur le risque de contrepartie. Une perte due à la hausse des taux ne constitue pas un critère justifiant la constatation d'une dépréciation.

Les dépréciations constatées au titre des instruments de dettes classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont réversibles. La perte de valeur précédemment enregistrée en résultat est reprise par résultat lorsque les circonstances le justifient.

Les instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente sont dépréciés dès lors que la moins-value latente est jugée importante ou durable. Les critères quantitatifs retenus sont les suivants :

- le titre est en situation de moins-value latente depuis au moins 36 mois ;
- ou
- le titre est en moins-value latente à hauteur de 50 % ou plus à la date d'arrêté ;
- ou
- le titre était déprécié à la clôture de l'exercice précédent.

Pour les titres déjà dépréciés à l'arrêté précédent, le prix de revient à considérer pour calculer la dépréciation de la période considérée est le prix d'acquisition ; ainsi, toute baisse complémentaire du cours du titre en deçà de la valeur comptable dépréciée à l'arrêté précédent impactera l'*impairment* au premier euro.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 39, une dépréciation durable n'est jamais reprise et ne disparaît que lors de la cession de la ligne de titre.

Titres mis et reçus en pension

Les opérations de pension ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Pour le cédant, les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Pour le cessionnaire, les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan. Cependant, en cas de revente ultérieure, ce dernier enregistre à son passif le montant représentatif de sa dette sur le cédant.

Le GACM reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir leur valeur.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 prévoit trois types de couvertures auxquelles sont associés des schémas de comptabilisation spécifiques :

- la couverture de juste valeur, destinée à neutraliser les variations de valeur du sous-jacent par une variation de sens opposé du dérivé de couverture. La variation de valeur du dérivé impacte alors symétriquement le résultat ;
- la couverture de flux de trésorerie, destinée à pallier la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif. Les variations de valeur du dérivé sont stockées en capitaux propres au poste « autres éléments du résultat global » pour la partie efficace de la couverture, et impactées en résultat lorsque les flux de l'instrument couvert impactent la trésorerie. La partie inefficace de la couverture passe par résultat ;
- la couverture d'un investissement net à l'étranger, destinée à neutraliser le risque de change. La variation de valeur du dérivé impacte les écarts de conversion pour la partie efficace.

La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert l'existence, dès la date de mise en place de cette relation et à chaque arrêté ultérieur, d'une documentation précise justifiant de l'efficacité de la couverture.

Les sociétés d'assurance vie du GACM couvrent le risque de hausse des taux sur leurs portefeuilles en représentation des contrats d'épargne, par le biais de contrats de couverture de taux de type *cap* ou *swaption*.

Ces couvertures ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture prévue par la norme IAS 39.

Passifs financiers

Un instrument de capitaux propres est défini par la norme IAS 32 comme étant un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire et qui fait bénéficier d'un intérêt résiduel dans l'actif net de la société détenue.

La qualification d'instrument de capitaux propres ou d'instrument de dette, notamment concernant la classification des dettes subordonnées à durée indéterminée (TSDI), est fondée sur l'analyse des différentes clauses contractuelles.

Les titres pour lesquels il n'existe aucune obligation contractuelle de rembourser le nominal sont classés en capitaux propres.

Un instrument présentant une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables, est qualifié d'instrument de dette par la norme IAS 39.

Le GACM n'a historiquement pas émis d'instrument « hybride » de type titres super-subordonnés (TSS) ou titres subordonnés remboursables (TSR) qui seraient éligibles au classement en instruments de capitaux.

4.3.6 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Hierarchie de la juste valeur

La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1

Les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire. De plus, ces prix doivent représenter des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Le GACM retient dans la majorité des cas le cours de bourse pour des actifs et des passifs identiques à ceux détenus à la date d'évaluation.

Niveau 2

Les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 ont été évalués à partir de données directement observables (comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement.

L'évaluation de ces actifs repose sur des modèles standards basés sur des paramètres observables.

Le GACM classe en niveau 2 ses titres de participation non cotés valorisés à l'actif net réévalué et ses immeubles pour lesquels une valeur d'expertise est retenue.

Niveau 3

L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Le GACM classe en niveau 3, pour l'essentiel, des titres de participation et des titres subordonnés non cotés dont l'évaluation repose sur des éléments propres à l'entité.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

4.3.7 Produits des placements nets de charges

Ce poste du compte de résultat comprend l'ensemble des produits et charges relatifs aux placements des sociétés d'assurance. Il est détaillé ci-après.

Produits des placements

Ce poste enregistre :

- les dividendes provenant des actions et autres titres à revenu variable, quelle que soit leur catégorie IAS 39 ;
- les intérêts reçus et courus sur les titres à revenu fixe (disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance) et les prêts et créances ;
- les autres produits de placement, qui correspondent notamment à des commissions sur prestations de services financiers, aux loyers des immeubles de placement et aux gains de change ;
- les dividendes provenant des entreprises associées ;
- l'amortissement des surcotes sur les valeurs amortissables.

Charges des placements

Ce poste enregistre :

- les charges d'intérêts sur les titres donnés en pension ;
- les frais de gestion des placements, qu'il s'agisse de charges directement affectables (commissions sur prestations de services financiers) ou de charges par destination ;
- l'amortissement des décotes sur les valeurs amortissables ;
- les autres charges de placement (pertes de change) ;
- les charges et les intérêts liés aux émissions d'instruments de dette.

Plus et moins-values de cession des placements

Ce poste enregistre les résultats nets de cession des titres détenus jusqu'à l'échéance, des titres disponibles à la vente, des prêts et créances et des actifs immobiliers.

Conformément à la recommandation ANC n° 2013-05, ce poste inclut également les reprises de provisions sur les titres disponibles à la vente.

Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat

Dans ce poste sont comptabilisés notamment les éléments de résultat suivants :

- les ajustements de valeur positifs et négatifs (plus et moins-values latentes) des actifs admis en représentation des contrats en unités de compte ;
- les autres variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Variation des dépréciations sur placements

Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance, des prêts et créances et des actifs immobiliers. Concernant les instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente, seules les dotations sont comptabilisées.

4.3.8 Contrats d'assurance

Catégories de contrats

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat qui stipule que l'assureur accepte un risque d'assurance significatif en acceptant d'indemniser l'assuré, ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est analysé.

Contrats financiers comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers ou contrats d'investissement.

Ils sont qualifiés de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire du contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles, en complément du taux minimum garanti, une rémunération additionnelle qui est contractuellement basée sur la performance d'un portefeuille d'actifs en adossement des contrats et dont le montant et le rythme de distribution est à la discrétion de l'assureur.

Contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats financiers sans clause de participation aux bénéfices relèvent de la norme IAS 39 et sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt.

Contrats en unités de compte

Les contrats en unités de compte sont comptabilisés selon la norme IFRS 4 dès lors qu'ils proposent :

- soit un support en euros ;
- soit une garantie plancher en cas de décès constitutive d'un risque d'assurance significatif pour l'assureur.

Les contrats en unités de compte sont évalués au passif du bilan conformément à la valeur des supports investis à l'actif. En conséquence, le résultat de l'assureur n'est pas significativement impacté par la variation des cours des supports.

Sur la base de ces critères le GACM a recensé un nombre non significatif (en valeur et en nombre) de contrats en euros ou en unités de compte qui relèvent en principe de la norme IAS 39, par conséquent et par simplification :

- la part en unités de compte de ces contrats est présentée sur le poste « Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC » ;
- la part en euros de ces contrats est présentée sur le poste « Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire ».

Comptabilisation des « Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance » et des « Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire »

La norme IFRS 4 prévoit que les provisions techniques vie et non-vie retenues en norme de consolidation locale sont maintenues dans les comptes consolidés IFRS sous réserve de leur homogénéité.

Le test de suffisance du passif est mené de façon à identifier d'éventuelles insuffisances de provisions.

Assurance non-vie

La provision pour primes non acquises constate la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période postérieure à la date d'inventaire ; elle est calculée *prorata temporis*, contrat par contrat.

Les provisions pour sinistres à payer, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont nettes des prévisions de recours ; elles comprennent un chargement pour frais de gestion déterminé annuellement par branche d'activité, entreprise par entreprise, sur la base des coûts analytiques observés.

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance sur la base des déclarations lorsqu'ils sont connus, ou d'estimations dans le cas contraire. Les provisions pour sinistres à payer sont évaluées conformément à l'article 143-10 du règlement ANC n° 2015-11 et sont, en général, déterminées dossier par dossier.

Provisionnement des garanties perte d'exploitation

Les récentes jurisprudences contradictoires sur la prise en charge par les assureurs des pertes d'exploitation subies par les activités frappées de mesures d'interdiction d'accueillir du public ont conduit le GACM à constituer une provision complémentaire pour 88,9 millions d'euros. Cette provision est évaluée selon une approche statistique appliquée à l'ensemble du portefeuille tenant compte de la nature de l'activité assurée, et reposant notamment sur des hypothèses de perte de chiffre d'affaires, de recours au chômage partiel, de taux de marge, et en considérant les dispositifs d'aide mis en place par l'État.

Les provisions pour égalisation sont retraitées en totalité en normes IFRS, y compris celles qui ont pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une « faible fréquence » et un « coût unitaire élevé ».

Les provisions pour égalisation qui sont susceptibles d'être réintégrées dans les résultats techniques, versées au souscripteur ou transférées en cas de transfert de portefeuilles, sont reclassées en provision pour participation aux bénéficiaires, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déduites fiscalement dans les comptes sociaux.

Les provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

La provision pour risques croissants constituée sur les risques maladie et invalidité, est destinée à pallier l'accroissement de la morbidité liée à l'âge des assurés qui paient une prime nivelée. Les provisions pour risques croissants constituées dans les comptes sociaux des entreprises consolidées ne sont pas retraitées dans les comptes consolidés.

Les provisions pour risques croissants sur les contrats dépendance sont calculées au taux technique du tarif avec un maximum à 1,25 %.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour la période postérieure à l'inventaire, les sinistres et les frais afférents aux contrats qui ne sont pas couverts par la

provision pour primes non acquises ; elle est calculée par catégorie réglementaire de risques.

Information complémentaire

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte SESAM-Vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue.

Assurance vie

Provisions mathématiques

Le GACM applique depuis 2014 la méthode dite préférentielle du Règlement CRC n° 2000-05 pour le calcul des provisions d'assurance vie.

Les provisions sont alors calculées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prudemment estimés des actifs affectés à la représentation des engagements.

Dans ce cadre, les provisions mathématiques des comptes sociaux satisfaisant aux critères définis par la méthode préférentielle sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les provisions globales de gestion, constituées dans les comptes sociaux pour faire face à une insuffisance des prélèvements de gestion futurs au regard des frais d'administration des contrats, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les provisions pour égalisation, dotées dans les comptes sociaux pour faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe couvrant le risque décès, sont retraitées en provision pour participation, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déductibles dans les comptes sociaux.

Les variations des provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

Dans le cas des contrats emprunteurs, une participation aux bénéficiaires différée passive est comptabilisée depuis 2015 sur la base des reversements désormais fortement probables à la participation aux bénéficiaires minimale réglementaire lors des reprises ultérieures associées aux échéances fiscales.

Les montants correspondants sont actualisés au taux de rendement prudemment estimé des actifs affectés à la représentation des engagements ; un impôt différé actif est comptabilisé.

Participation aux résultats des bénéficiaires de contrats

Les participations exigibles, telles que définies par le Règlement CRC n° 2000-05, et enregistrées dans les comptes individuels, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les participations différées inconditionnelles ou conditionnelles sont traitées conformément au règlement précité. Les participations différées conditionnelles ne sont constatées dans les comptes consolidés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement générateur ou de prise de décision de gestion de l'entreprise concernée.

Sauf exception éventuellement indiquée dans les notes annexes, les participations différées ne sont pas actualisées en raison de l'incertitude pesant sur leur échéancier de flux.

Cette provision est, le cas échéant, complétée de la participation aux bénéfices différée qui résulte de l'application du principe de comptabilité reflet.

Provision pour participation aux bénéfices différée passive associée au retraitement de la réserve de capitalisation

Le Règlement CRC n° 2000-05 énonce que les mouvements sur la réserve de capitalisation des comptes sociaux sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés. Pour les contrats participatifs, les droits des bénéficiaires des contrats associés au retraitement de la réserve de capitalisation sont constatés par une provision pour participation aux bénéfices différée passive, dite « conditionnelle », dans les deux cas suivants :

- si des cessions d'obligations en moins-values sont d'ores et déjà décidées à la date d'arrêté des comptes consolidés ;
- ou en cas de « forte probabilité de réalisation » de moins-values de cession obligataires.

Par application de la méthode définie au Règlement CRC n° 2000-05, la totalité de la réserve de capitalisation des contrats participatifs serait maintenue en fonds propres consolidés, à défaut d'une démonstration probante de la « forte probabilité de réalisation de moins-values obligataires dans un avenir prévisible ».

En norme IFRS, et conformément au § 21 de la norme IFRS 4 portant sur les changements de méthodes comptables, est ouverte la possibilité d'appliquer une méthode différente de celle qui s'applique en norme locale (Règlement CRC n° 2000-05), si ce changement rend les états financiers plus pertinents et ne les rend pas moins fiables, ou les rend plus fiables et pas moins pertinents.

Cette méthode consiste à doter une participation aux bénéfices différée passive à hauteur des moins-values obligataires futures qui seront compensées, dans les comptes sociaux, par des reprises symétriques de la réserve de capitalisation, auxquelles s'applique le taux de

participation aux résultats moyens du portefeuille à la date d'arrêté.

Un impôt différé actif est constaté en regard de cette provision pour participation aux bénéfices qui crée une différence temporelle compte tenu de son caractère déductible.

Par application de cette méthode, la réserve de capitalisation des contrats participatifs qui est maintenue en fonds propres consolidés IFRS se limite à la quote-part revenant à l'actionnaire dans les clauses de participation aux résultats des contrats.

La méthode retenue est prudente dans la mesure où les moins-values futures non prévues à la date d'arrêté seront compensées par une reprise de participation aux bénéfices différée passive, pour un impact net sur le compte de résultat IFRS se limitant à la part revenant à l'actionnaire dans ces pertes obligataires au regard des clauses définies aux contrats.

Dans la perspective de la réalisation de moins-values futures potentielles, la lecture de la performance des contrats participatifs est donc plus pertinente et justifie le recours à cette méthode.

Application de la comptabilité reflet et participation aux bénéfices différée

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet » (*shadow accounting*) conformément à la norme IFRS 4.

Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (passifs techniques des contrats) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou du poste « Réserve de réévaluation » de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle est assise.

Le taux de participation aux bénéfices différé est calculé en référence au taux moyen de participation aux résultats des contrats ; il est actualisé à chaque arrêté.

Dans le cas particulier d'une moins-value latente nette sur les placements comptabilisés en valeur de réalisation, une participation aux bénéfices différée active n'est enregistrée que si son imputation sur des participations futures est fortement probable.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Test de suffisance des passifs

Conformément à la norme IFRS 4, le groupe s'assure à chaque arrêté que les provisions techniques des contrats d'assurance vie et non-vie sont suffisantes au regard des flux de trésorerie futurs estimés des contrats.

Provisions techniques des contrats d'assurance vie

En assurance vie, le test porte sur les provisions mathématiques des contrats vie, regroupés par familles de produits présentant des caractéristiques homogènes.

Le périmètre des flux retenus pour le test inclut l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels, y compris les frais de gestion, les commissions versées et les options et garanties implicites de ces contrats.

Concernant la modélisation des contrats avec participation aux bénéfices discrétionnaire, l'approche stochastique est retenue de façon à capter le coût des options et garanties des contrats.

La modélisation retenue est proche de celle qui s'applique au référentiel Solvabilité II pour le calcul des provisions en *Best estimate*, à l'exception des frais qui sont modélisés sur le périmètre des seuls coûts rattachables aux contrats.

Les provisions techniques auxquelles sont comparés les flux futurs actualisés sont :

- les provisions mathématiques ;
- les provisions pour participation aux excédents ;
- la provision globale de gestion ;
- la participation aux bénéfices différée passive sur les plus-values latentes des actifs classés en disponibles à la vente et en juste valeur sur option ;
- la participation aux bénéfices théorique associée aux plus-values latentes des titres détenus jusqu'à maturité si ceux-ci étaient comptabilisés en valeur de réalisation ;
- la participation aux bénéfices différée passive sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Si les provisions ainsi identifiées s'avèrent inférieures au montant actualisé des flux futurs des contrats, une provision complémentaire est comptabilisée par imputation sur le résultat de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, les tests de suffisance du passif des sociétés vie ne mettent en évidence aucune insuffisance de provisions.

Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie

Provision pour risques en cours (PREC)

En principe comptable français applicable aux sociétés d'assurance, la provision pour risques en cours est comptabilisée à hauteur de l'insuffisance de prime pour couvrir les risques relatifs à la période postérieure à la date

d'arrêté. Cette provision est maintenue dans les comptes consolidés.

En consolidation en norme IFRS, le maintien de la provision garantit la bonne couverture du risque et satisfait donc au test de suffisance du passif.

Assurance des emprunteurs (garanties incapacité temporaire et invalidité)

Dans le cas particulier de l'assurance des emprunteurs des sociétés non-vie, la suffisance des provisions est vérifiée à chaque arrêté en comparant les provisions comptabilisées à celles calculées pour les besoins du *reporting* Solvabilité II.

Aucune insuffisance n'est constatée au 31 décembre 2020.

Reconnaissance des revenus des contrats d'assurance

Primes

Les primes acquises des contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire se composent des primes émises sur les contrats en cours, nettes d'annulations, et de la variation des primes acquises non émises.

Le chiffre d'affaires des contrats d'assurance non-vie correspond aux primes émises hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler. Les primes acquises sont constituées par les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises.

Charges de prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent les prestations donnant lieu à un règlement au bénéficiaire, les frais supportés dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations, et les variations des provisions techniques.

Les charges des prestations des contrats d'assurance non-vie comprennent les prestations et frais payés, nets des recours de l'exercice, les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations, et les variations des provisions techniques.

Frais d'acquisition et de chargements reportés

Le calcul des frais d'acquisition reportés dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance non-vie est cohérent avec le mode de calcul des primes émises non acquises à l'exercice (calcul *prorata temporis*, contrat par contrat) et correspond à la méthode d'évaluation préconisée pour l'établissement des comptes consolidés ; en conséquence, les frais reportés par les sociétés non-vie ne sont pas retraités en consolidation.

Les sociétés d'assurance vie consolidées ne reportent pas de frais dans leurs comptes sociaux. Il en est de même dans les comptes consolidés.

Opérations de réassurance

Affaires directes et cessions

Les primes, les sinistres et les provisions sont enregistrés bruts des cessions en réassurance.

En conséquence, la quote-part de réassurance cédée est identifiée dans les postes distincts de produits et charges des cessions en réassurance.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est enregistrée à l'actif.

Aucun contrat de réassurance au sein du GACM ne relève de la norme IAS 39.

Acceptations

Les contrats d'acceptation sont comptabilisés comme des contrats d'assurance directe.

Aucun contrat de réassurance ne comporte des caractéristiques (telle que l'absence de transfert de risque) qui conduiraient à les qualifier de contrat financier relevant d'IAS 39.

4.3.9 Frais généraux par destination

La norme IAS 1 autorise à présenter les frais généraux par destination. Il s'agit également de la présentation préconisée en assurance par la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013.

Ainsi, les charges par nature sont affectées ou réparties par destination : frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais de gestion des placements, autres charges techniques et charges non techniques.

4.3.10 Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37, le GACM recense les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains, mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Les provisions constituées concernent notamment :

- les litiges juridiques ;
- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel.

Par ailleurs, au 31 décembre 2020, le GACM n'a recensé aucun passif éventuel.

4.3.11 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit essentiellement des indemnités de fin de carrière. Ces engagements sont calculés, conformément à IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières, et notamment :

- un taux d'actualisation déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- des taux d'augmentation des salaires ;
- des taux de mobilité des salariés ;
- une loi de mortalité, la table INSEE TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses, et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations, constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

4.3.12 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les salariés du GIE ACM, et plus largement les salariés du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par ACM VIE SA.

Le GACM gère ainsi actuellement au travers d'ACM VIE SA trois régimes de retraite par capitalisation en points de type L441 pour les salariés du groupe - régimes à cotisations définies - en référence aux articles du Code des assurances qui les définissent.

La provision technique prévue sur ces cantons est la provision technique spéciale (PTS).

La PTS se définit comme la provision sur laquelle sont prélevées les prestations servies et à laquelle sont affectées les cotisations versées, nettes de chargements, ainsi que les produits financiers du régime nets de chargement de gestion.

Par ailleurs, le GACM calcule chaque année dans ses comptes consolidés la provision mathématique théorique (PMT) qui sera nécessaire pour assurer le service des rentes viagères immédiates et différées sur la base de la valeur de service à la date d'inventaire. Cette PMT est calculée selon les règles définies par la réforme réglementaire qui a vu le jour en 2017 (Ordonnance 2017-484 du 6 avril 2017 et Décret 2017-1172 du 18 juillet 2017). La PMT est ainsi calculée pour chaque adhérent sur la base :

- de la courbe des taux fournie par l'EIOPA en date du bilan ;
- des tables par génération et par sexe TH-05 et TF-05 homologuées par l'arrêté du 1^{er} août 2006.

Si la PMT qui résulte du calcul est supérieure à la somme de la Provision Technique Spéciale et des plus-values latentes, une Provision Technique Spéciale Complémentaire est constituée.

L'ensemble de ces régimes sera en *run-off* à compter du 1^{er} janvier 2021, un nouvel accord ayant été conclu en décembre 2020 en vue de mettre en place un dispositif de retraite supplémentaire de type PER, le PERO Groupe Assurance Retraite, également assuré par ACM VIE SA.

4.3.13 Impôts

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des filiales du GACM.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles,

entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;

- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts retenus sont ceux applicables dans chaque pays.

S'agissant de la France, une dégressivité du taux d'impôt sur les sociétés est mise en place. Ainsi, le taux d'impôt sur les sociétés, fixé à 32,02 % (y compris contribution sociale) pour l'exercice 2020, diminuera progressivement chaque année pour atteindre le plancher de 25,83 % (y compris contribution sociale) à l'horizon 2022.

Dans ce contexte de réduction programmée du taux d'impôt sur les sociétés, le GACM a souhaité traduire dans ses comptes consolidés IFRS 2020 les effets de cette baisse selon une approche pragmatique consistant à retenir la date de dénouement de chaque retraitement, soit à court terme dès lors que la nature du retraitement le justifie, soit à long terme en l'absence d'éléments factuels et concrets justifiant d'un retournement dans les cinq prochaines années.

Ceci se traduit par l'emploi de deux taux d'imposition distincts : 28,41 % s'agissant des retournements à court terme et 25,83 % pour ceux à long terme.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf lorsque l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en autres éléments du résultat global ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

4.3.14 Opérations en devises

Les opérations réalisées en devises sont converties au cours du jour de la transaction.

Pour la présentation au bilan des actifs et passifs libellés en devise, la norme IAS 21 distingue les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devise sont convertis en euros au cours de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat, à l'exception des variations de

change sur les plus et moins-values latentes des titres disponibles à la vente qui impactent corrélativement la réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente.

Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.

Les dépréciations sur les actifs libellés en devises sont calculées sur une base convertie en euro.

4.3.15 IFRS 5 - Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs destinés à être cédés) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une cession plutôt que par une utilisation continue.

L'actif ou le groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Les actifs et les passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées » et « passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au montant le plus bas entre :

- leur valeur comptable ;
- leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

En cas de situation de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat, et les actifs cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont le groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôts des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôts résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

4.4 Principes et méthodes de consolidation

4.4.1 Périmètre de consolidation

Notions de contrôle

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Modalités de combinaison comptable des mutuelles

Le GACM publie ses comptes consolidés en normes IFRS depuis l'exercice 2016. Le référentiel IFRS ne définit pas les modalités d'intégration globale d'entités non capitalistiques contrôlées par l'entité mère publiant les comptes consolidés ou combinés.

À ce titre, le GACM se réfère au Règlement n° 2016-11 de l'ANC qui prévoit les modalités comptables des comptes combinés applicables aux sociétés non capitalistiques.

Notamment, il est prévu que les mutuelles contrôlées par l'entité (capitalistique ou non) à laquelle elles s'affilient soient intégrées par intégration globale et que leurs capitaux propres figurent intégralement dans les fonds propres du groupe, selon une approche par agrégation.

Le GACM a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec chacune des deux mutuelles suivantes :

- ACM VIE SAM, mutuelle d'assurance vie historique du groupe relevant du Code des assurances ;
- MTRL, mutuelle d'assurance santé de la région lyonnaise relevant du Code de la mutualité.

Ces conventions contractualisent les relations financières fortes et durables existant entre les mutuelles et le groupe d'assurance du GACM auquel elles sont adossées historiquement.

4.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28.

Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

4.4.3 Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales, sauf pour certaines sociétés qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

4.4.4 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ;
- les opérations internes de réassurance, retraitées sur la base des données comptabilisées par la société cédante ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres, et le cas échéant, les dotations pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les plus et moins-values de cession intra-groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intra-groupes ;
- le résultat constaté sur les transferts de portefeuilles entre sociétés consolidées ;

- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

Lorsque les plus ou moins-values éliminées sur des placements d'assurance ont créé des droits identifiés de façon fiable et exigibles en faveur des bénéficiaires de contrats, ces droits sont neutralisés dans le compte de résultat et au bilan consolidé par la constatation d'une « provision pour participation différée inconditionnelle des bénéficiaires de contrats ».

4.4.5 Conversion des états financiers en devises étrangères

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux, à l'exception de la société d'assurance ASTREE SA dont les comptes sont établis en dinars tunisiens.

La conversion des comptes en euros, monnaie de l'entreprise consolidante, est faite selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et du cours moyen pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

4.5 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

4.6 Information sectorielle

4.6.1 Bilan sectoriel

	31/12/2020					
<i>(en milliers d'euros)</i>	Vie France	Non-Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
Écarts d'acquisition	38 467	1 206	67 207	26 402	0	133 281
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	3 352	0	0	0	0	3 352
Autres immobilisations incorporelles	- 7 913	- 681	18 296	418	0	10 120
Actifs incorporels	33 906	525	85 503	26 820	0	146 754
Immobilier de placement	75 887	65	43 460	2 587 327	0	2 706 739
Immobilier de placement en UC	0	0	0	0	0	0
Placements financiers - Actions et autres titres à revenus variables	26 024 188	2 057 440	413 074	0	- 1 146 332	27 348 370
Placements financiers - Immobilier	3 972 454	227 707	97 768	0	- 1 715 077	2 582 852
Placements financiers - Obligations	76 647 051	4 687 162	2 449 975	0	0	83 784 188
Placements financiers - Prêts et dépôts	7 630 183	320 593	42 018	0	- 15 155	7 977 639
Placements financiers en UC	14 922 354	0	352 383	0	0	15 274 737
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	0	0	0	0	0	0
Autres placements	- 28 094	16	- 21 810	49 888	0	0
Placements des activités d'assurance	129 244 023	7 292 983	3 376 868	2 637 215	- 2 876 564	139 674 525
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	0	0	358 381	4 442 367	- 4 149 946	650 802
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	0	0	15 199	0	0	15 199
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	5 604	558 151	103 190	0	- 237 467	429 478
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	2	1 956	41 470	110 808	0	154 236
Frais d'acquisitions reportés	0	41 455	14 186	0	- 5 164	50 477
Participation aux bénéfices différée active	0	0	0	0	0	0
Impôts différés actifs	0	0	24 530	5 107	0	29 637
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	44 275	241 359	58 311	0	- 29 908	314 037
Créances nées des opérations de cession en réassurance	264	27 695	3 936	0	- 193	31 702
Créances d'impôt exigible	50 500	35 930	7 413	94 348	- 91 258	96 933
Autres créances	421 506	88 851	15 099	181 360	- 371 254	335 562
Autres actifs	516 547	437 246	164 945	391 623	- 497 777	1 012 583
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112 737	2 481	50 956	427 519	0	593 693
TOTAL ACTIF	129 912 817	8 291 386	4 155 042	7 925 544	- 7 761 754	142 523 034

	31/12/2020					
	Vie France	Non-Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Capital	0	0	0	1 241 035	0	1 241 035
Primes d'émission, de fusion et d'apport	0	0	0	1 154 349	0	1 154 349
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 155 077	455 798	69 888	175 471	0	1 856 234
Résultats cumulés	6 526 206	1 681 018	984 672	4 534 556	- 6 838 213	6 888 238
Résultat net consolidé de l'exercice	393 951	64 046	24 810	68 265	0	551 072
Capitaux propres du groupe	8 075 233	2 200 862	1 079 369	7 173 676	- 6 838 213	11 690 927
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3	15 987	1 564	0	0	17 554
Résultats cumulés hors groupe	16	57 176	14 609	7 915	- 8 803	70 913
Résultat net hors groupe	1	2 129	233	191	0	2 554
Intérêts minoritaires	20	75 292	16 407	8 105	- 8 803	91 021
Capitaux propres totaux	8 075 253	2 276 155	1 095 776	7 181 781	- 6 847 017	11 781 948
Provisions pour risques et charges	45 989	3 816	12 270	- 5 368	0	56 707
Dettes subordonnées	800 000	0	0	0	0	800 000
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	0	0	1	201 910	0	201 911
Autres dettes de financement	8 934 416	335 351	11 009	206 764	- 164 446	9 323 094
Dettes de financement	9 734 416	335 351	11 010	408 674	- 164 446	10 325 005
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	<i>4 546 456</i>	<i>5 023 587</i>	<i>601 372</i>	<i>0</i>	<i>- 237 609</i>	<i>9 933 807</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>	<i>14 853 481</i>	<i>0</i>	<i>352 444</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15 205 925</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	19 399 937	5 023 587	953 816	0	- 237 609	25 139 732
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>	<i>80 862 595</i>	<i>0</i>	<i>1 711 181</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>82 573 776</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Passifs relatifs à des contrats financiers en UC</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	80 862 595	0	1 711 181	0	0	82 573 776
Instruments dérivés séparés sur contrats	61 091	2 885	0	0	0	63 976
Participation aux bénéfices différée passive	11 298 751	13 810	126 586	0	0	11 439 147
Passifs relatifs aux contrats	111 622 374	5 040 282	2 791 583	0	- 237 609	119 216 631
Ressources des activités du secteur bancaire	0	0	0	0	0	0
Impôts différés passifs	108 195	170 057	32 100	- 15 558	0	294 794
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	0	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation représentées par des titres	0	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0	0	0
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	62 476	48 552	38 630	0	- 1 409	148 249
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	1 670	253 641	5 794	0	- 43 863	217 242
Dettes d'impôt exigible	8 265	2 794	670	89 528	- 91 259	9 998
Instruments dérivés passifs	0	0	0	0	0	0
Comptes courants créditeurs	50	4 515	256	1	0	4 822
Autres dettes	254 127	156 224	166 952	266 486	- 376 151	467 638
Autres passifs	434 784	635 783	244 402	340 457	- 512 682	1 142 744
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées	0	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIF	129 912 817	8 291 386	4 155 042	7 925 544	- 7 761 754	142 523 034

4.6.2 Compte de résultat sectoriel

	31/12/2020					
(en milliers d'euros)	Vie France	Non-Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
<i>Primes émises</i>	6 119 439	3 757 733	624 792	0	- 235 014	10 266 950
<i>Variation des primes non acquises</i>	0	4 482	4 396	0	- 3 462	5 416
Primes acquises	6 119 439	3 762 215	629 188	0	- 238 476	10 272 366
Produit net bancaire, net du coût du risque	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0	0	30 866	154 895	- 28 584	157 177
Autres produits et charges d'exploitation	- 91 541	29 882	- 7 163	0	- 1 942	- 70 764
<i>Produits des placements</i>	2 328 464	123 941	71 708	- 28 601	- 3 621	2 491 891
<i>Charges des placements</i>	- 18 538	- 4 439	- 18 793	- 8 096	2 996	- 46 870
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	95 703	22 240	- 15 044	- 1 791	0	101 108
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	466 069	0	9 547	0	0	475 616
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	- 208 150	- 15 761	- 4 106	0	0	- 228 017
Produits des placements nets de charges	2 663 548	125 981	43 312	- 38 488	- 625	2 793 728
Charges des prestations des contrats	- 6 940 057	- 3 031 499	- 463 639	0	168 015	- 10 267 180
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	- 3 601	- 276 353	- 59 199	0	237 469	- 101 684
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	1 628	237 333	62 057	0	- 224 800	76 218
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 1 973	- 39 020	2 858	0	12 669	- 25 466
Charges d'exploitation bancaire	0	0	0	0	0	0
Charges des autres activités	0	0	- 31 937	- 95 077	5 277	- 121 737
Frais d'acquisition des contrats	- 624 412	- 590 925	- 148 880	0	25 537	- 1 338 680
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés	- 2 640	0	- 1 727	0	0	- 4 367
Frais d'administration	- 455 529	- 143 315	- 21 856	0	67 418	- 553 282
Autres produits opérationnels courants	48	0	17 238	641	- 11 077	6 850
Autres charges opérationnelles courantes	- 1	- 3	- 16 629	- 589	1 788	- 15 434
Résultat opérationnel courant	666 882	113 316	31 631	21 382	0	833 211
Autres produits opérationnels	1 969	386	198	75 506	0	78 059
Autres charges opérationnelles	- 12 295	- 10 597	- 348	- 19 210	0	- 42 450
Résultat opérationnel	656 556	103 105	31 481	77 678	0	868 820
Charge de financement	- 31 283	- 186	- 1	0	0	- 31 470
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	2 388	0	0	2 388
Impôt sur les résultats	- 231 321	- 36 744	- 8 826	- 9 223	0	- 286 113
Résultat après impôt des activités discontinues	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	393 952	66 175	25 043	68 455	0	553 625
Intérêts minoritaires	- 1	- 2 129	- 233	- 191	0	- 2 554
Résultat net (part du groupe)	393 951	64 046	24 810	68 265	0	551 072

4.7 Notes relatives au bilan

4.7.1 Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2020
Valeur brute						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	204 231					204 231
Autres	45 610					45 610
Total	289 513	0	0	0	0	289 513
Perte de valeur						
Vie France	0					0
Non-Vie France	0					0
International	- 133 497			- 3 527 *		- 137 024
Autres	- 19 208					- 19 208
Total	- 152 705	0	0	- 3 527	0	- 156 232
Valeur nette						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	70 734			- 3 527		67 207
Autres	26 402					26 402
Total	136 808	0	0	- 3 527	0	133 281

* dont reclassement à l'ouverture de 1 800 milliers d'euros du poste amortissements valeurs de portefeuilles (Note 4.7.2)

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2019
Valeur brute						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	204 231					204 231
Autres	45 610					45 610
Total	289 513	0	0	0	0	289 513
Perte de valeur						
Vie France	0					0
Non-Vie France	0					0
International	- 133 497					- 133 497
Autres	- 19 208					- 19 208
Total	- 152 705	0	0	0	0	- 152 705
Valeur nette						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	70 734					70 734
Autres	26 402					26 402
Total	136 808	0	0	0	0	136 808

La décomposition des écarts d'acquisition par unités génératrices de trésorerie est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette		
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	1 205	1 205
PROCOURTAGE SAS	183	183
ACM VIE SA	38 467	38 467
FONCIÈRE MASSÉNA SA	26 219	26 219
PARTNERS ASSURANCES SA	4 999	4 999
GACM SEGUROS, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU	49 459	52 986
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES SA	11 553	11 553
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	1 196	1 196
Total	133 281	136 808

4.7.2 Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2020
Valeurs des portefeuilles	45 370			45 370
Fonds de commerce	13 295		- 510	12 785
Droit au bail	574		- 156	418
Concessions et droits similaires	2 600	47	- 80	2 567
Autres	22 256		- 4	22 252
Valeur brute	84 096	47	- 750	83 393
Amortissements valeurs de portefeuilles	- 41 178	- 2 640	1 800 *	- 42 018
Fonds de commerce	- 3 388	- 61		- 3 449
Droit au bail	0			0
Concessions et droits similaires	- 2 281	- 134	80	- 2 335
Autres	- 22 059	- 59		- 22 118
Amortissements et dépréciations	- 68 906	- 2 894	1 880	- 69 920
Autres immobilisations incorporelles nettes	15 189	- 2 847	1 130	13 472

* Reclassement en écart d'acquisition (Note 4.7.1)

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2019
Valeurs des portefeuilles	43 570	1 800 *		45 370
Fonds de commerce	13 166	129		13 295
Droit au bail	574			574
Concessions et droits similaires	2 340	260		2 600
Autres	23 863	193	-1 800 *	22 256
Valeur brute	83 512	2 382	- 1 800	84 096
Amortissements valeurs de portefeuilles	- 36 779	- 4 399		- 41 178
Fonds de commerce	- 2 902	- 486		- 3 388
Droit au bail	0			0
Concessions et droits similaires	- 2 167	- 114		- 2 281
Autres	- 21 966	- 93		- 22 059
Amortissements et dépréciations	- 63 814	- 5 092	0	- 68 906
Autres immobilisations incorporelles nettes	19 699	- 2 710	- 1 800	15 189

* Reclassement poste à poste

4.7.3 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variation de périmètre	Hausses / Diminutions Dotations / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2020
Valeur brute	2 950 723		181 099			3 131 822
Amortissements et dépréciations	- 377 657		- 47 426			- 425 083
Valeur nette des immeubles de placement	2 573 066	0	133 673	0	0	2 706 739

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Variation de périmètre	Hausses / Diminutions Dotations / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2019
Valeur brute	2 945 944		4 779			2 950 723
Amortissements et dépréciations	- 340 641		- 37 016			- 377 657
Valeur nette des immeubles de placement	2 605 303	0	- 32 237	0	0	2 573 066

4.7.4 Juste valeur des immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur au bilan	2 706 739	2 573 066
Valeur de marché	3 704 352	3 588 181
Plus ou moins-value nette sur immeubles de placement	997 613	1 015 115

4.7.5 Placements financiers par nature

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	16 940 525	16 940 525
Placements financiers - immobiliers	630 418	630 418
Obligations et autres titres à revenus fixes	73 210 800	73 210 800
Actifs disponibles à la vente	90 781 743	90 781 743
Placements financiers - immobiliers	456 760	456 760
Obligations et autres titres à revenus fixes	7 968 387	8 947 186
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	8 425 147	9 403 945
Actions et autres titres à revenus variables (1)	10 407 844	10 407 844
Placements financiers - immobiliers	1 495 675	1 495 675
Obligations et autres titres à revenus fixes	2 605 001	2 605 001
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	14 508 520	14 508 520
Prêts et créances	7 977 639	7 977 639
Placements financiers	121 693 049	122 671 848
Immobiliers de placement	2 706 739	3 704 352
Instruments dérivés	0	0
Placements du fonds général (A)	124 399 788	126 376 200
Placements des contrats en unités de compte (B)	15 274 737	15 274 737
Total (A) + (B) (2)	139 674 525	141 650 937

(1) Dont OPCVM monétaires : 5 256 983 milliers d'euros.

(2) Dont produits structurés : 3 984 854 milliers d'euros (en juste valeur).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	16 366 184	16 366 184
Placements financiers - immobiliers	547 758	547 758
Obligations et autres titres à revenus fixes	70 891 449	70 891 449
Actifs disponibles à la vente	87 805 391	87 805 391
Placements financiers - immobiliers	415 669	415 669
Obligations et autres titres à revenus fixes	10 770 674	11 793 974
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	11 186 343	12 209 643
Actions et autres titres à revenus variables (1)	10 951 607	10 951 607
Placements financiers - immobiliers	1 572 161	1 572 161
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 292 056	3 292 056
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	15 815 824	15 815 824
Prêts et créances	5 980 627	5 980 627
Placements financiers	120 788 185	121 811 485
Immobiliers de placement	2 573 066	3 588 181
Instruments dérivés	3	3
Placements du fonds général (A)	123 361 254	125 399 669
Placements des contrats en unités de compte (B)	13 751 057	13 751 057
Total (A) + (B) (2)	137 112 311	139 150 726

(1) Dont OPCVM monétaires : 5 867 233 milliers d'euros.

(2) Dont produits structurés : 3 381 733 milliers d'euros (en juste valeur).

Les placements financiers en unités de compte se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Placements immobiliers	1 002 785	902 797
Valeurs amortissables et assimilées	2 111 785	1 496 712
Actions	506 638	515 815
OPCVM actions	6 544 466	5 498 797
OPCVM obligataires	1 439 908	1 555 111
Autres OPCVM	3 669 154	3 781 826
Total	15 274 737	13 751 057

L'amendement IFRS 4 de septembre 2016 autorise les groupes d'assurance à différer l'application d'IFRS 9.

Conformément aux paragraphes 39E et 39G de cet amendement IFRS 4, il est prévu que l'annexe des comptes consolidés communique les informations suivantes. À noter que ces informations sont présentées hors unités de compte qui seront comptabilisées sur option irrévocable en juste valeur par le résultat en IFRS 9.

Part des SPPI par intention de gestion en valeur de marché (notation Standard & Poor's) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Total
AAA	3 088 279	1 332 302		7 379 061	11 799 642
AA+	1 531 740	498 997			2 030 737
AA	17 301 801	4 287 745			21 589 546
AA-	3 253 756	294 966			3 548 722
A+	6 110 518	39 238		291 823	6 441 580
A	10 002 068	397 083			10 399 151
A-	7 854 915	9 312	524	300	7 865 051
BBB+	9 716 185	60	732	83	9 717 060
BBB	5 049 094	299 496			5 348 590
BBB-	607 633	10 002			617 635
BB+	133 865				133 865
BB	9 436	2 000			11 435
BB-	17 795				17 795
B+					0
B	5 238	3 999			9 237
B-					0
NN (non noté)	7 000 536	1 751 979	21 753	453 527	9 227 794
Total 31/12/2020	71 682 860	8 927 179	23 009	8 124 795	88 757 842
Total 31/12/2019	69 788 415	11 773 707	124 692	6 278 116	87 964 929

Montant des actifs détenus jusqu'à l'échéance classés en SPPI :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Plus ou moins-values latentes	Plus ou moins-values latentes
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	7 948 367	8 927 179	978 813	1 023 165

La réévaluation comptabilisée directement en capitaux propres des actifs financiers SPPI disponibles à la vente s'élève à 7 051 229 milliers d'euros (6 250 063 milliers d'euros l'année précédente).

4.7.6 Instruments financiers comptabilisés au coût amorti au bilan, valorisés à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes, en raison de l'évolution des conditions de marchés ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des instruments financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur un marché actif ;
- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1 ;
- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Les caractéristiques de ces niveaux de juste valeur sont détaillées dans le paragraphe sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers (« Hiérarchie de la juste valeur »).

	31/12/2020		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances	7 977 639	7 977 639	0	7 977 639	0
Prêts	6 918	6 918		6 918	
Avances et dépôts	91 771	91 771		91 771	
Autres prêts et créances	7 878 950	7 878 950		7 878 950	
Créances de réassurance	345 739	345 739	0	0	345 739
Créances nées d'opération d'assurance directe et de réassurance acceptée	314 037	314 037			314 037
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	31 702	31 702			31 702
Trésorerie et équivalents de trésorerie	593 693	593 693	0	593 693	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	593 693	593 693		593 693	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 425 147	9 403 945	8 578 980	824 965	0
Placements financiers - immobiliers	456 760	456 760		456 760	
Effets publics et valeurs assimilées	6 501 766	7 389 935	7 283 572	106 364	
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 466 621	1 557 250	1 295 408	261 842	
Total des actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 342 218	18 321 016	8 578 980	9 396 297	345 739

	31/12/2019		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances	5 980 627	5 980 627	0	5 980 627	0
Prêts	7 753	7 753		7 753	
Avances et dépôts	134 593	134 593		134 593	
Autres prêts et créances	5 838 281	5 838 281		5 838 281	
Créances de réassurance	322 139	322 139	0	0	322 139
Créances nées d'opération d'assurance directe et de réassurance acceptée	309 212	309 212			309 212
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	12 927	12 927			12 927
Trésorerie et équivalents de trésorerie	751 743	751 743	0	751 743	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	751 743	751 743		751 743	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 186 343	12 209 643	11 793 974	415 669	0
Placements financiers - immobiliers	415 669	415 669		415 669	
Effets publics et valeurs assimilées	6 931 731	7 852 251	7 852 251		
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 838 942	3 941 723	3 941 723		
Total des actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 240 852	19 264 152	11 793 974	7 148 039	322 139

4.7.7 Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	31/12/2020			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs disponibles à la vente	85 592 360	3 872 287	1 317 097	90 781 743
Actions et autres titres à revenus variables	12 722 005	2 928 014	1 290 506	16 940 525
Placements financiers - immobiliers	45 737	558 091	26 591	630 418
Obligations et autres titres à revenus fixes	72 824 618	386 182		73 210 800
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	8 867 691	5 640 829	0	14 508 520
Actions et autres titres à revenus variables	8 432 886	1 974 958		10 407 844
Placements financiers - immobiliers	135 485	1 360 190		1 495 675
Obligations et autres titres à revenus fixes	299 320	2 305 681		2 605 001
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	12 141 182	3 133 555	0	15 274 737
Actions et autres titres à revenus variables	12 111 192	48 405		12 159 597
Placements financiers - immobiliers	367	1 002 418		1 002 785
Obligations et autres titres à revenus fixes	29 624	2 082 731		2 112 355
Immobilier de placement UC				
Instruments dérivés	0	0	0	0
Total des actifs évalués à la juste valeur	106 601 234	12 646 670	1 317 097	120 565 000
Transferts issus du Niveau 1		5 439 277	260	5 439 538
Transferts issus du Niveau 2	776 456			776 456
Transferts issus du Niveau 3		1		1
Total des transferts vers chacun des niveaux	776 456	5 439 278	260	6 215 994

	31/12/2019			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs disponibles à la vente	83 401 876	3 298 168	1 105 347	87 805 391
Actions et autres titres à revenus variables	13 162 073	2 098 765	1 105 347	16 366 184
Placements financiers - immobiliers	82 785	464 973		547 758
Obligations et autres titres à revenus fixes	70 157 018	734 431		70 891 449
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	10 022 967	5 792 856	0	15 815 824
Actions et autres titres à revenus variables	9 339 402	1 612 205		10 951 607
Placements financiers - immobiliers	58 392	1 513 769		1 572 161
Obligations et autres titres à revenus fixes	625 173	2 666 883		3 292 056
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	12 781 808	969 250	0	13 751 058
Actions et autres titres à revenus variables	11 166 441	185 108		11 351 549
Placements financiers - immobiliers	118 655	784 142		902 797
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 496 712			1 496 712
Immobilier de placement UC				
Instruments dérivés	0	3	0	3
Total des actifs évalués à la juste valeur	106 206 651	10 060 278	1 105 347	117 372 275
Transferts issus du Niveau 1		1 206 964		1 206 964
Transferts issus du Niveau 2	259 108		10	259 118
Transferts issus du Niveau 3				0
Total des transferts vers chacun des niveaux	259 108	1 206 964	10	1 466 082

4.7.8 Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en milliers d'euros)	Actions et autres titres à revenus variables	Placements financiers immobiliers	Obligations et autres titres à revenus fixes	Total des actifs disponibles à la vente
Solde au 31 décembre 2019	1 105 347	0	0	1 105 347
Gains et pertes de la période :	87 883			87 883
- Comptabilisés par résultat				0
- Comptabilisés par capitaux propres	87 883			87 883
Achats de la période	97 684	26 330		124 014
Ventes de la période	- 398			- 398
Émissions de la période				0
Dénouements de la période				0
Transferts	- 10	260		251
- vers niveau 3		260		260
- hors niveau 3	- 10			- 10
Variation de périmètre				0
Solde au 31 décembre 2020	1 290 506	26 591	0	1 317 097

4.7.9 Échéancier du portefeuille obligataire

(en milliers d'euros)	31/12/2020			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	4 988 878	19 743 493	48 478 429	73 210 800
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 557 378	3 025 912	3 385 096	7 968 387
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	175 260	1 616 635	813 106	2 605 001
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	6 721 516	24 386 040	52 676 632	83 784 188

(en milliers d'euros)	31/12/2019			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	4 531 099	18 658 787	47 701 563	70 891 449
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	3 041 974	3 172 019	4 556 681	10 770 674
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	401 606	2 006 958	883 492	3 292 056
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	7 974 679	23 837 764	53 141 736	84 954 179

4.7.10 Portefeuille obligataire par type d'émetteur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020				
	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instruments de dettes disponibles à la vente	20 278 247	26 711 210	24 929 211	1 292 131	73 210 800
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 988 681	3 695 422	276 282	8 002	7 968 387
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat sur option	29 789	2 145 100	416 811	13 301	2 605 001
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	24 296 717	32 551 733	25 622 304	1 313 434	83 784 188

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019				
	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instruments de dettes disponibles à la vente	20 701 336	25 612 380	23 422 792	1 154 941	70 891 449
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 180 858	6 349 378	240 438		10 770 674
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat sur option	19 901	2 839 075	420 374	12 706	3 292 056
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	24 902 095	34 800 832	24 083 605	1 167 646	84 954 179

4.7.11 Provision pour dépréciation des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2019*	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2020
Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	- 1 141 860		- 141 438	63 722			- 1 219 576
Dépréciations des placements financiers immobiliers	0		- 2 954				- 2 954
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	- 21 412						- 21 412
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente	- 1 163 272	0	- 144 392	63 722	0	0	- 1 243 942
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)	- 9 322		- 13 359	61			- 22 620
Dépréciations sur prêts et créances	0		- 210				- 210
Dépréciations sur autres actifs financiers	- 9 322	0	- 13 569	61	0	0	- 22 830
Total des dépréciations	- 1 172 594	0	- 157 961	63 783	0	0	- 1 266 772

(en milliers d'euros)	31/12/2018*	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2019*
Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	- 1 237 889		- 21 971	118 000			- 1 141 860
Dépréciations des placements financiers immobiliers	0						0
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	- 20 732		- 680				- 21 412
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente	- 1 258 621	0	- 22 651	118 000	0	0	- 1 163 272
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)	- 9 185		- 1 080	1 032		- 89	- 9 322
Dépréciations sur prêts et créances	0						0
Dépréciations sur autres actifs financiers	- 9 185	0	- 1 080	1 032	0	- 89	- 9 322
Total des dépréciations	- 1 267 806	0	- 23 731	119 032	0	- 89	- 1 172 594

* La présentation 2018 - 2019 a été revue en 2020 afin de présenter les provisions pour immeubles de placement au coût amorti.

4.7.12 Instruments dérivés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur de marché		Valeur de marché	
	Positive	Négative	Positive	Négative
Swaps de taux d'intérêt			3	
Swaps de devises		63 976		12 396
Options de taux				
<i>Caps, floors, collars</i>				
Instruments de taux d'intérêt	0	63 976	3	12 396
Dérivés sur actions et indices boursiers				
Autres				
Autres instruments				
Total instruments dérivés de transaction	0	63 976	3	12 396

4.7.13 Investissements dans les entreprises mises en équivalence

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020				
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écarts d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
ASTREE SA	15 199	2 388	0	3 249	30,00 %
Total	15 199	2 388	0	3 249	

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019				
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écarts d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
RMA SA	0	6 260	0	13 591	cédée
ASTREE SA	16 795	4 637	0	998	30,00 %
Total	16 795	10 897	0	14 589	

4.7.14 Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour primes non acquises	- 5 289	- 5 333
Provisions pour sinistres à payer	- 125 881	- 132 172
Prévisions de recours à encaisser	3 128	2 465
Provisions pour risques croissants	- 171 151	- 164 343
Provisions mathématiques des rentes	- 127 224	- 121 508
Autres provisions techniques	- 4	- 4
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non-vie	- 426 421	- 420 895
Provisions d'assurance vie	- 1 176	- 1 080
Provisions pour sinistres à payer	- 1 761	- 2 295
Provision pour participation aux bénéfices	- 120	- 133
Autres provisions techniques	0	0
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie	- 3 057	- 3 508
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers	0	0
Total part des cessionnaires dans les passifs	- 429 478	- 424 403

4.7.15 Autres immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2020
Valeur brute	190 624	13 295	- 2 049		482	202 352
Amortissements et dépréciations	- 75 518	- 7 889	1 445		- 566	- 82 528
IFRS 16 - Droit d'utilisation	46 729	3 386	- 76			50 039
IFRS 16 - Amortissement du droit d'utilisation	- 8 043	- 7 791	207			- 15 627
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	153 792	1 001	- 473	0	- 84	154 236

(en milliers d'euros)	31/12/2018	01/01/2019	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2019
Valeur brute	192 454		14 306	- 16 136			190 624
Amortissements et dépréciations	- 75 494		- 3 633	3 609			- 75 518
IFRS 16 - Droit d'utilisation	0	30 380	16 349				46 729
IFRS 16 - Amortissement du droit d'utilisation	0		- 8 043				- 8 043
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	116 960	30 380	18 979	- 12 527	0	0	153 792

4.7.16 Frais d'acquisition reportés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'acquisition reportés sur activité vie	0	0
Frais d'acquisition reportés sur activité non-vie	50 477	51 162
Total frais d'acquisition reportés	50 477	51 162

4.7.17 Actifs et passifs d'impôt courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Créances d'impôt exigible	96 933	86 033
Impôts différés actifs	29 637	25 079
Total actifs d'impôt courants et différés	126 570	111 112
Dettes d'impôt exigible	9 998	9 708
Impôts différés passifs	294 794	290 110
Total passifs d'impôt courants et différés	304 792	299 818
Total impôts différés nets	- 265 157	- 265 030

Cette présentation tient compte de la compensation des impôts différés liés à l'intégration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés par nature se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Réévaluation des instruments financiers	- 3 330 223	- 166 535	- 3 658 647	- 221 690
Participation aux bénéfices sur réévaluation des instruments financiers	2 781 889	138 680	3 108 099	189 698
Retraitement des provisions techniques		224 630		249 631
Impôts différés sociaux		15 921		17 569
Décalages temporaires comptables-fiscaux		79 112		73 039
Autres retraitements de consolidation	18 148	- 26 778		- 22 730
Total impôts différés nets	- 530 187	265 029	- 550 548	285 518

4.7.18 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur les assurés	196 613	189 222
Primes acquises non émises	100 631	102 950
Autres créances	13 045	14 097
Créances sur les cédantes	3 748	2 943
Total créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance acceptée	314 037	309 212

4.7.19 Créances nées des opérations de cession en réassurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants cessionnaires et récessionnaires	31 702	12 844
Autres créances sur opérations de réassurance	0	83
Total créances nées d'opérations de cession en réassurance	31 702	12 927

4.7.20 Autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Fournisseurs	643	53
Clients	11 882	9 859
Créances sur personnel	89	60
États, organismes sociaux	123 719	157 093
Associés	3 960	0
Dividendes à recevoir	0	0
Débiteurs divers	138 919	104 882
Produits à recevoir	2 480	2 637
Autres comptes de régularisation	24 346	29 121
Charges constatées d'avance	27 846	22 701
Intérêts courus et non échus	1 678	1 480
Total	335 562	327 886

4.7.21 Capital social au 31/12/2020

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
BFCM	40 064 773	50,04 %	50,04 %
CIC	12 862 172	16,06 %	16,06 %
CFCM Nord Europe	8 181 455	10,22 %	10,22 %
CFCM Maine-Anjou, Basse Normandie	5 920 499	7,39 %	7,39 %
CRCM Loire-Atlantique, Centre-Ouest	4 330 811	5,41 %	5,41 %
CFCM Océan	2 307 412	2,88 %	2,88 %
CRCM Anjou	1 499 147	1,87 %	1,87 %
CRCM Centre	1 184 093	1,48 %	1,48 %
CRCM Midi Atlantique	927 374	1,16 %	1,16 %
CRCM Ile-de-France	558 386	0,70 %	0,70 %
CRCM Normandie	547 203	0,68 %	0,68 %
CRCM Savoie - Mont Blanc	499 894	0,62 %	0,62 %
CCM Sud Est	445 061	0,56 %	0,56 %
CRCM Méditerranée	435 034	0,54 %	0,54 %
CRCM Dauphiné Vivarais	303 452	0,38 %	0,38 %
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	1	0,00 %	0,00 %
Divers	1	0,00 %	0,00 %
Total	80 066 768	100,00 %	100,00 %

Le GACM SA n'a émis aucune action de préférence.

4.7.22 Résultat par action

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net part du groupe de la période (en milliers d'euros)	551 072	879 068
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	80 066 768	80 066 768
Résultat par action* (en euros)	6,88	10,98

* identique au Résultat dilué.

4.7.23 Dividendes

Conformément aux décisions de l'assemblée générale, aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2019.

4.7.24 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2020
Risques	5 583		- 2 104		3 479
Contentieux clients	3 460	42			3 502
Engagements sociaux *	46 175	3 551			49 726
Redressement fiscal	0				0
Total	55 218	3 593	- 2 104	0	56 707

* y compris médailles du travail de 9 566 milliers d'euros contre 9 508 milliers d'euros à l'ouverture

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2019
Risques	8 300		- 2 717		5 583
Contentieux clients	2 429	1 031			3 460
Engagements sociaux	42 489	5 596		- 1 910	46 175
Redressement fiscal	282		- 282		0
Total	53 500	6 627	- 2 999	- 1 910	55 218

4.7.25 Dettes de financement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dettes relatives aux sociétés du groupe *	2 166 541	1 506 328
Dettes relatives aux sociétés avec lien de participation	109	0
Dettes relatives aux autres activités	18 488	17 527
Dettes subordonnées	800 000	800 000
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	201 911	272 383
Autres	7 137 956	7 346 045
<i>dont dettes liées aux opérations de pension</i>	7 103 138	7 306 438
<i>dont IFRS 16 - obligation locative</i>	34 121	38 686
Total	10 325 005	9 942 283

* Il s'agit essentiellement de dettes à court terme et non exposées au risque de taux.

Le détail des dettes subordonnées est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2015	2016	2019
Nature	Titre subordonné remboursable	Prêt subordonné	Prêt subordonné	Prêt subordonné
Date d'émission	04/06/2014	04/12/2015	23/03/2016	18/12/2019
ISIN	FR0011947720	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cotation	Euronext Paris	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Durée	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro
Montant	150 000	100 000	50 000	500 000
Nombre de titres	1 500	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nominal	100	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux nominal	4,63%	3,85%	3,65%	1,82%
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission	800	0	0	0
Amortissement	Remboursement au pair le 4 juin 2024	Remboursement au pair le 4 décembre 2025	Remboursement au pair le 23 mars 2026	Remboursement au pair le 18 décembre 2029
Dérivés associés	Néant	Néant	Néant	Néant

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette. La charge d'intérêt au titre de l'année 2020 est de 21 704 milliers d'euros.

4.7.26 Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	307 644	5 289	302 355
Provisions pour sinistres à payer	3 961 094	125 881	3 835 213
Provisions pour participation aux bénéficiaires	7 965		7 965
Provisions mathématiques des rentes	400 026	127 224	272 802
Provisions pour risques croissants	671 942	171 151	500 791
Prévisions de recours à encaisser	- 183 842	- 3 128	- 180 714
Provisions pour risques en cours	78 779		78 779
Autres provisions techniques	5 889	4	5 885
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie	5 249 497	426 421	4 823 076
Provisions pour sinistres à payer	289 801	1 761	288 040
Provisions mathématiques	4 391 998		4 391 998
Autres provisions techniques	2 511	1 296	1 215
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie	4 684 310	3 057	4 681 253
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	15 205 925	0	15 205 925
Total passifs techniques des contrats d'assurance*	25 139 732	429 478	24 710 254

* dont :

- provisions sur les sinistres corporels Auto pour 939,6 millions d'euros d'ACM IARD SA ;
- provisions mathématiques (y compris provisions pour risques croissants) des contrats emprunteurs pour 974,7 millions d'euros – 387,1 millions d'euros d'ACM IARD SA et 587,6 millions d'euros d'ACM VIE SA – bruts de réassurance. Les provisions mathématiques positives et négatives, déterminées tête par tête, ont été compensées à l'intérieur d'une même catégorie homogène de contrats, sans mutualisation des résultats entre garanties et entre catégories homogènes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	312 793	5 333	307 460
Provisions pour sinistres à payer	3 610 757	132 172	3 478 585
Provisions pour participation aux bénéfices	4 214		4 214
Provisions mathématiques des rentes	363 878	121 508	242 370
Provisions pour risques croissants	551 888	164 343	387 545
Prévisions de recours à encaisser	- 179 091	- 2 465	- 176 626
Provisions pour risques en cours	35 701		35 701
Autres provisions techniques	4 935	4	4 931
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie	4 705 075	420 895	4 284 180
Provisions pour sinistres à payer	282 822	2 295	280 527
Provisions mathématiques	4 169 342		4 169 342
Autres provisions techniques	2 278	1 213	1 065
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie	4 454 442	3 508	4 450 934
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	13 694 633	0	13 694 633
Total passifs techniques des contrats d'assurance**	22 854 150	424 403	22 429 747

** dont :

- provisions sur les sinistres corporels Auto pour 920,6 millions d'euros d'ACM IARD SA ;
- provisions mathématiques (y compris provisions pour risques croissants) des contrats emprunteurs pour 813,9 millions d'euros – 278,9 millions d'euros d'ACM IARD SA et 535,0 millions d'euros d'ACM VIE SA – bruts de réassurance. Les provisions mathématiques positives et négatives, déterminées tête par tête, ont été compensées à l'intérieur d'une même catégorie homogène de contrats, sans mutualisation des résultats entre garanties et entre catégories homogènes.

4.7.27 Passifs relatifs aux contrats financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2020		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques	14 551		14 551
Provisions mathématiques épargne	76 161 292		76 161 292
Provisions pour sinistres à payer			
Provisions pour participation aux bénéficies	6 284 912		6 284 912
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	5 923 368		5 923 368
Provisions globales de gestion	113 021		113 021
Provisions mathématiques des rentes			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	82 573 776	0	82 573 776
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	0	0	0
Total passifs techniques des contrats financiers	82 573 776	0	82 573 776

(en milliers d'euros)	31/12/2019		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques			
Provisions mathématiques épargne	77 643 092		77 643 092
Provisions pour sinistres à payer			
Provisions pour participation aux bénéficies	5 830 204		5 830 204
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	5 484 648		5 484 648
Provisions globales de gestion	111 758		111 758
Provisions mathématiques des rentes			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	83 585 054	0	83 585 054
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	0	0	0
Total passifs techniques des contrats financiers	83 585 054	0	83 585 054

4.7.28 Participation aux bénéfices différés nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 255 556	1 349 677
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par réserves (titres disponibles à la vente)	9 800 278	9 696 034
Participation aux bénéfices différée - autres retraitements	383 313	304 385
Total participation aux bénéfices différée passive	11 439 147	11 350 095

4.7.29 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Dettes nées d'opérations d'assurance		
Assurés	56 808	44 795
Intermédiaires	75 919	76 599
Coassureurs	2 576	6 042
Autres dettes	13 293	16 451
Sous-total	148 596	143 887
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Cédantes	- 1 607	1 060
Intermédiaires	1 260	25
Sous-total	- 347	1 085
Total	148 249	144 972

4.7.30 Dettes nées des opérations de cession en réassurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants des cessionnaires	11 138	13 987
Dépôts espèces	206 104	200 819
Total	217 242	214 806

4.7.31 Autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Comptes de personnel	44 473	46 591
État, organismes sociaux	124 128	127 250
Charges à payer	4 448	25 359
Créditeurs divers	60 604	57 823
Dettes fournisseurs	79 674	51 133
Autres dettes	154 311	54 588
Total	467 638	362 744

4.8 Notes relatives au compte de résultat

4.8.1 Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Valeur brute	2020 / 2019
Épargne	4 285 000	6 401 851	- 33,1 %
Retraite	369 094	248 877	48,3 %
Épargne / Retraite	4 654 094	6 650 729	- 30,0 %
Temporaire	268 560	254 702	5,4 %
Vie entière	104 181	102 429	1,7 %
Dépendance	35 058	35 442	- 1,1 %
Garantie des accidents de la vie (GAV)	93 152	87 479	6,5 %
Santé	925 773	925 723	0,0 %
Emprunteurs	1 701 605	1 634 906	4,1 %
Autres prévoyances	150 877	149 319	1,0 %
Prévoyance / Santé / Emprunteur	3 279 206	3 190 001	2,8 %
Habitation	690 602	651 090	6,1 %
Automobile	1 266 461	1 219 571	3,8 %
Protection juridique	57 518	55 098	4,4 %
Autres	292 857	279 102	4,9 %
Assurance dommages	2 307 438	2 204 860	4,7 %
Cautions	552	3 402	- 83,8 %
Acceptations	25 660	31 420	- 18,3 %
Total des primes émises	10 266 950	12 080 412	- 15,0 %
dont primes émises assurance vie	6 266 760	8 304 648	
dont primes émises assurance non-vie	4 000 190	3 775 764	

4.8.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2020										
	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance vie	5 985 902	5 981	89 588	18 811	160 203	1 044	1 333	3 840	58		6 266 760
Assurance non-vie	3 602 944	1 373	62 116	2 025	330 945	441	70	275	1		4 000 190
TOTAL	9 588 846	7 354	151 704	20 836	491 148	1 485	1 403	4 115	59	0	10 266 950

(en milliers d'euros)	31/12/2019										
	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance vie	8 004 401	42 382	101 572	23 827	126 089	1 022	1 506	3 827	22		8 304 648
Assurance non-vie	3 369 812	743	55 602	2 296	346 531	467	54	257	2		3 775 764
TOTAL	11 374 213	43 125	157 174	26 123	472 620	1 489	1 560	4 084	24	0	12 080 412

4.8.3 Produits des placements nets de charges des placements

	31/12/2020					
	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	292 698	- 587				292 111
Actifs disponibles à la vente	1 710 279	- 12 864	169 710	- 225 738		1 641 387
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	343 665		- 66 039		475 616	753 242
Immeubles de placement	9 375			- 2 044		7 331
Prêts et créances	7 739	- 4 039		- 199		3 502
Instruments dérivés	385		- 3			382
Investissements dans les entreprises associées	3 006					3 006
Autres	124 745	- 29 381	- 2 560	- 37		92 767
Total	2 491 891	- 46 870	101 108	- 228 017	475 616	2 793 728

	31/12/2019					
	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	234 619	- 518				320 454
Actifs disponibles à la vente	1 951 961	- 11 989	254 708	- 22 884		2 171 796
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	351 000		505 523		1 768 774	2 625 297
Immeubles de placement	9 348		- 343	- 1 747		7 258
Prêts et créances	7 704	- 4 443		- 49		3 212
Instruments dérivés	2 830		- 100			2 730
Investissements dans les entreprises associées	12 839		86 353			12 839
Autres	128 380	- 29 257	3 941	16		103 080
Total	2 698 681	- 46 207	850 082	- 24 664	1 768 774	5 246 666

4.8.4 Charges de prestation des contrats

	31/12/2020			
	Contrats d'assurance Vie France	Contrats d'assurance Non-Vie France	Contrats d'assurance International	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Charges des prestations	- 5 969 997	- 2 356 227	- 530 943	- 8 857 167
Variations des provisions d'assurance	- 537 450	- 525 270	68 913	- 993 807
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	- 418 308	281	7 135	- 410 891
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	- 14 214	4 294		- 9 920
Variations des autres provisions techniques		5 310	- 705	4 605
Total *	- 6 939 968	- 2 871 612	- 455 600	- 10 267 180

* y compris, pour les contrats d'assurance Non-Vie France :

- une prime de relance mutualiste de 178,8 millions d'euros ;
- une dotation de provision complémentaire d'un montant de 88,9 millions d'euros, constituée pour tenir compte des aléas judiciaires induits par les récentes jurisprudences contradictoires sur la prise en charge par les assureurs des pertes d'exploitation subies par les activités frappées de mesures d'interdiction d'accueillir du public ;
- une dotation d'une provision pour risque en cours (PREC) d'un montant de 44,5 millions d'euros, liée à la dégradation des ratios de rentabilité des dommages aux biens des professionnels résultant de ces éléments ;
- une contribution exceptionnelle sur les complémentaires santé assise sur le montant total des primes santé de 2020 et estimées pour 2021. La charge totale de cette contribution s'élève à 29,8 millions d'euros, dont 20,0 millions au titre de 2020, au taux de 2,6 % et 9,8 millions au titre de 2021, au taux de 1,3 %.

	31/12/2019			
	Contrats d'assurance Vie France	Contrats d'assurance Non-Vie France	Contrats d'assurance International	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Charges des prestations	- 5 901 300	- 2 159 398	- 681 529	- 8 742 227
Variations des provisions d'assurance	- 3 326 039	- 546 724	115 042	- 3 757 721
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	- 1 737 824	2 860	- 24 405	- 1 759 369
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	22 869	8 667		31 536
Variations des autres provisions techniques	305	6 422	- 3 088	3 639
Total	- 10 941 989	- 2 688 173	- 593 980	- 14 224 143

4.8.5 Charges de gestion

Par destination

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'acquisition*	1 339 022	1 301 321
Frais d'administration	553 282	537 241
Frais de gestion des sinistres	193 277	198 285
Autres charges techniques	122 555	118 540
Frais de gestion des placements	11 724	12 031
Autres produits et charges	52 444	50 585
Total	2 272 304	2 218 003

* Hors variation des frais d'acquisition reportés.

Par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Commissions	1 643 465	1 591 073
Charges de personnel	265 738	266 649
Impôts et taxes	58 791	60 258
Autres frais de gestion courante	290 861	295 649
Dotations aux amortissements et dépréciations	13 449	4 374
Total	2 272 304	2 218 003

4.8.6 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020						
	Mazars	Deloitte	PWC	KPMG	Gross-Hugel	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	110	10	585	1 471	197	86	2 459
Services autres que la certification des comptes	11			123	1		135
Total	121	10	585	1 594	198	86	2 594

Les honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement à des missions visant à émettre un rapport d'assurance sur de l'information de nature financière ou réglementaire.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019						
	Mazars	Deloitte	PWC	KPMG	Gross-Hugel	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	410	184	357	792	251	166	2 160
Services autres que la certification des comptes	135	20		62			217
Total	545	204	357	854	251	166	2 377

4.8.7 Produits et charges nets des cessions en réassurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	- 3 341	- 88 744	- 9 599	- 101 684
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	852	51 316	5 625	57 793
Autres provisions techniques cédées	4	9 929	10	9 943
Commissions reçues des réassureurs	334	5 740	2 408	8 482
Résultat net des cessions en réassurance	- 2 151	- 21 759	- 1 556	- 25 466

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	- 3 830	- 83 634	- 9 000	- 96 464
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	504	81 539	4 237	86 280
Autres provisions techniques cédées	- 216	20 173	5	19 962
Commissions reçues des réassureurs	377	2 925	2 096	5 398
Résultat net des cessions en réassurance	- 3 165	21 003	- 2 662	15 176

4.8.8 Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	- 267 128	- 357 755
Impôts différés	- 18 985	- 16 569
Total	- 286 113	- 374 324

4.8.9 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	
	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		837 350
Charge d'impôt théorique	32,02 %	268 120
Dividendes régime mère / fille	- 1,25 %	- 10 435
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	- 0,37 %	- 3 136
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	- 0,64 %	- 5 386
Différences de taux d'imposition	3,80 %	31 818
Taxe sur les bonis	0,30 %	2 528
Autres	0,31 %	2 605
Impôt effectif	34,17 %	286 113

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	
	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		1 248 989
Charge d'impôt théorique	34,43 %	430 027
Dividendes régime mère / fille	- 0,68 %	- 8 488
Plus-values de cessions non imposable - RMA	- 2,38 %	- 29 731
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	- 0,44 %	- 5 454
Impôt différé passif sur restructuration du pôle immobilier	- 0,02 %	- 220
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	- 0,56 %	- 6 961
Différences de taux d'imposition	- 0,58 %	- 7 244
Autres	0,19 %	2 395
Impôt effectif	29,97 %	374 324

4.9 Effectifs

<i>(Effectifs moyens en équivalent temps plein)</i>	31/12/2020	31/12/2019
France	2 758	2 746
International	882	908
Total	3 640	3 654

4.10 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi, à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clôture 2019 *	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Transfert mobilité	Variation des écarts actuariels Hyp. fin.	Variation des écarts actuariels Hyp. démog.	Variation des écarts actuariels d'expérience	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture 2020
Montant de l'engagement	39 890	606		2 145	- 6	263	- 52	- 67	- 1 234		41 546
Contrat d'assurance	1 546				- 6	- 1				153	1 692
Provision pour risques et charges	38 738	226	519	40	- 239	1		67	- 995	1 769	40 126

* Y compris engagements au titre des entités belges identifiés en 2020

4.11 Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Engagements reçus	8 658 907	7 411 014
Cautions bancaires garantissant des prêts	347 970	451 970
Engagements reçus sur actifs (<i>caps, floors, reverse repo, swaps</i>)	8 276 872	6 912 525
Engagements sur actifs immobiliers	26 610	40 166
Avals et cautions	7 454	6 353
Autres engagements reçus	1	
Engagements donnés	4 605 685	3 928 702
Engagements sur actifs ou revenus	4 405 930	3 689 650
Nantissements	8 253	30 386
Engagements sur actifs immobiliers	27 786	41 451
Engagements à terme		400
Avals et cautions	7 128	7 128
Autres engagements donnés	156 588	159 687
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	185 399	148 311

4.12 Périmètre

Périmètre de consolidation du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Pays	Méthode de consolidation	31/12/2020		31/12/2019	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Société mère						
GACM SA	France	Globale (IG)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Sociétés d'assurance						
ACM IARD SA	France	Globale (IG)	96,53 %	96,53 %	96,53 %	96,53 %
ACM VIE SAM	France	Entreprise combinée	100,00 %	-	100,00 %	-
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	99,99 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %
MTRL	France	Entreprise combinée	100,00 %	-	100,00 %	-
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	France	Globale (IG)	99,77 %	99,77 %	99,77 %	99,77 %
PARTNERS ASSURANCES SA	Belgique	Globale (IG)	100,00 %	99,99 %	100,00 %	99,99 %
NELB SA	Belgique	Globale (IG)	100,00 %	99,99 %	100,00 %	100,00 %
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES SA	Espagne	Globale (IG)	95,22 %	95,22 %	95,22 %	95,22 %
ATLANTIS VIDA, COMPAÑIA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	Espagne	Globale (IG)	88,06 %	89,80 %	88,06 %	89,80 %
GACM SEGUROS GENERALES COMPAÑIA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU	Espagne	Globale (IG)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ICM LIFE SA	Luxembourg	Globale (IG)	100,00 %	99,99 %	100,00 %	99,99 %
NELL SA *	Luxembourg	Globale (IG)	0,00 %	0,00 %	100,00 %	100,00 %
ASTREE SA	Tunisie	MEE	30,00 %	30,00 %	30,00 %	30,00 %
Autres sociétés						
ACM SERVICES SA	France	Globale (IG)	100,00 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %
GIE ACM	France	Globale (IG)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
PROCOURTAGE SAS	France	Globale (IG)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE	Espagne	Globale (IG)	100,00 %	95,22 %	100,00 %	95,22 %
AMDIF SL	Espagne	Globale (IG)	100,00 %	95,22 %	100,00 %	95,22 %
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL	Espagne	Globale (IG)	80,00 %	80,00 %	80,00 %	80,00 %
ASISTENCIA AVANÇADA BCN SL	Espagne	Globale (IG)	100,00 %	95,22 %	100,00 %	95,22 %
ATLANTIS ASESORES SL	Espagne	Globale (IG)	80,00 %	80,00 %	80,00 %	80,00 %
ATLANTIS CORREDURIA DE SEGUROS Y CONSULTORIA ACTUARIAL, SA	Espagne	Globale (IG)	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %
GACM ESPAÑA SA	Espagne	Globale (IG)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
TARGOPENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES SA	Espagne	Globale (IG)	100,00 %	95,22 %	100,00 %	95,22 %
TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA	Espagne	Globale (IG)	90,00 %	90,00 %	90,00 %	88,26 %
Sociétés immobilières						
FONCIÈRE MASSÉNA SA	France	Globale (IG)	100,00 %	99,74 %	100,00 %	99,74 %
SCI ACM	France	Globale (IG)	100,00 %	99,63 %	100,00 %	99,70 %
SCI ACM COTENTIN	France	Globale (IG)	100,00 %	99,99 %	100,00 %	99,99 %
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	France	Globale (IG)	100,00 %	99,83 %	100,00 %	99,83 %
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	France	Globale (IG)	100,00 %	99,83 %	100,00 %	99,83 %
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	France	Globale (IG)	100,00 %	99,99 %	100,00 %	99,99 %
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	France	Globale (IG)	100,00 %	99,83 %	100,00 %	99,83 %

* Société absorbée par ICM LIFE SA en 2020

Conformément à la définition du contrôle explicitée dans la norme IFRS 10, le GACM n'inclut pas dans son périmètre de consolidation les OPCVM dont il ne contrôle pas la société de gestion.

4.13 Participations non consolidées

Le total des participations non consolidées du GACM s'élève à 2 416 438 milliers d'euros.

Les participations les plus significatives sont détaillées dans le tableau suivant :

Dénomination sociale	Lieu du siège	31/12/2020		31/12/2019		
		Valeur bilan	Détention	Résultat	Capitaux propres	Valeur bilan
ARDIAN HOLDING	Paris	382 530	16 %	163 572	450 084	210 466
CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL	Strasbourg	739 377	12 %	107 521	6 594 192	739 452
DESJARDINS GPE, Assurances Générales inc. - Actions ordinaires DESJARDINS GPE, Assurances Générales inc. - Actions préférentielles	Québec	293 100 72 970	10 % 19 %	N/A	N/A	N/A
MUTUELLES INVESTISSEMENTS SAS	Strasbourg	111 081	10 %	61 887	1 045 803	98 391

4.14 Gestion des risques

4.14.1 Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de souscription ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

De manière générale, les sociétés d'assurances du GACM souscrivent tout un ensemble de risques « simples » provenant d'une clientèle de particuliers et PME.

À noter notamment les risques suivants relatifs aux sociétés non-vie :

- dommages corporels : incapacité, invalidité, frais de soins, dépendance ;
- automobile : dommages et responsabilité civile ;
- risques particuliers et professionnels : incendie, explosion, dommages dus aux éléments naturels, catastrophes naturelles ;
- responsabilité générale des particuliers et des professionnels ;
- pertes pécuniaires diverses ;
- protection juridique.

En ce qui concerne les sociétés vie : toutes les opérations ayant trait aux risques en cas de vie, décès, les opérations de capitalisation, et la gestion de régimes de retraites en points.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque technique dans la durée ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles

d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;

- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la direction effective approuve le niveau de risques global encouru et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité du groupe.

4.14.2 Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements. La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de change ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de contrepartie (au sens Solvabilité II).

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie (au sens Solvabilité II) ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques.

Risque de marché

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne des filiales vie en France et à l'International, le GACM est particulièrement concerné par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés.

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et, notamment en assurance vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher...).

La gestion des risques de marché du GACM s'organise aujourd'hui autour du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque crédit, risque de liquidité...) et d'une analyse globale des risques visant à protéger le groupe contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le GACM utilise trois types d'outils de suivi des risques de marché :

- des modèles de gestion de bilan ;
- un modèle d'allocation en actifs risqués ;
- des analyses actif / passif des portefeuilles.

Modèles de gestion de bilan

Il s'agit de modèles d'équilibre, prospectifs et comptables.

Ils ont pour objectif de décrire l'évolution du bilan de la compagnie en fonction de scénarios déterministes ou stochastiques.

En mode déterministe, ils projettent notamment des comptes d'exploitation prévisionnels ainsi que les principaux postes du bilan.

Ils fournissent également la projection de tous les éléments constitutifs de la marge de solvabilité. À ce titre, ils permettent de mesurer les besoins prévisionnels de marge en vue de réaliser, si nécessaire, les opérations financières appropriées.

En mode stochastique, les variables financières (courbe des taux d'intérêt et performances des marchés d'actions, gestion alternative et immobilier) et les variables techniques (sinistralité et cadence de règlement des sinistres pour la non-vie) sont simulées. À chaque simulation correspond un scénario d'évolution des taux, des marchés financiers, de la sinistralité et du rythme de règlement des sinistres, qui conduit à une évolution de la valeur boursière des actifs et des comptes des sociétés du groupe.

Un grand nombre de simulations permet d'établir une distribution statistique d'indicateurs comptables et économiques.

Ces modèles sont utilisés pour définir les allocations d'actifs, réaliser des études ALM et produire les calculs Solvabilité II.

Modèle d'allocation en actifs risqués

Le modèle d'allocation permet de gérer le risque sur les actifs risqués (principalement actions, FCPR, gestion alternative et immobilier). Cette étude est réalisée périodiquement, afin de limiter les prises de risque trop importantes. Les enveloppes d'investissements sont validées par le comité financier.

Analyses actif / passif des portefeuilles

Ces études sont réalisées semestriellement, par canton de gestion au sein de chaque société. Elles fournissent des informations aux gérants d'actifs leur permettant d'orienter leurs investissements.

Ces informations sont de plusieurs ordres :

- projections de flux à l'actif et au passif ;
- suivi des durations de l'actif et du passif ;
- décomposition du passif et suivi des engagements de taux minimum ;
- composition des portefeuilles par grande classe d'actifs ;
- composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, et suivi du *rating* moyen ;
- points morts actions.

Risque de taux

Nature de l'exposition et gestion du risque

En assurance vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- un risque à la hausse des taux : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps très en-dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;

- un risque à la baisse des taux : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques (garantie responsabilité civile corporelle automobile, garanties incapacité / invalidité et dépendance), en cas de baisse des taux.

Le comité financier définit les couvertures contre le risque de taux dans le cadre de la politique générale arrêtée par le conseil d'administration des sociétés d'assurance et le conseil de surveillance du GACM.

Il s'appuie, pour les portefeuilles d'épargne où se concentre la majorité du risque, sur une méthodologie visant à mesurer l'ampleur des mouvements de taux d'intérêt (mouvement de la courbe des taux, à la hausse comme à la baisse) à laquelle la société peut faire face en respectant les engagements pris envers les assurés.

Lorsque les niveaux de protection sont jugés insuffisants, la direction financière peut procéder à des achats complémentaires de couvertures financières.

Analyse de sensibilité au risque de taux

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire du GACM est déterminée en prenant l'hypothèse d'une variation à la hausse et à la baisse de 1 % des taux d'intérêt :

(en millions d'euros)	31/12/2020		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 1 % de taux sans risque	- 747	- 22	- 725
Baisse de 1 % des taux sans risque	822	23	799

(en millions d'euros)	31/12/2019		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 1 % de taux sans risque	- 623	- 26	- 598
Baisse de 1 % des taux sans risque	684	28	656

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts.

La sensibilité est enregistrée en capitaux propres pour les titres disponibles à la vente et en résultat pour les titres classés en juste valeur par résultat.

Risque actions et assimilés

Nature de l'exposition et gestion du risque

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte), relevant du mode d'évaluation défini à l'article R.343-10 du Code des assurances, vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions pour dépréciation durable (PDD) et / ou une provision pour risque d'exigibilité (PRE) en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les valorisations et par conséquent dans les provisionnements comptables susceptibles d'impacter la rémunération des assurés.

Le suivi et la gestion du risque « actions » sont réalisés à partir du modèle d'allocation en actifs risqués. En fonction des allocations cibles dans les autres classes d'actifs classés en R.343-10, le modèle d'allocation permet de déterminer les enveloppes en actifs risqués pour l'année. Cette étude est réalisée périodiquement, afin de limiter les prises de risque trop importantes. Les enveloppes d'investissements sont validées par le comité financier.

L'objectif est de définir les investissements en actifs risqués (principalement actions, gestion alternative, FCPR, immobilier) qui permettent, même dans un scénario extrême de baisse des marchés boursiers, de servir une revalorisation minimum sur les portefeuilles épargne et de préserver une partie du résultat net de la société.

Analyse de sensibilité au risque actions et assimilés

Une évaluation chiffrée du risque actions peut être exprimée par la sensibilité déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions :

(en millions d'euros)	31/12/2020		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	306	50	257
Baisse de 10 % des marchés actions	- 306	- 51	- 256

(en millions d'euros)	31/12/2019		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	284	43	242
Baisse de 10 % des marchés actions	- 284	- 45	- 240

Les impacts présentés tiennent compte du taux de participation aux bénéfices du portefeuille détenant les placements financiers et du taux d'impôt en vigueur.

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de perte lié aux fluctuations des cours de change des devises par rapport à l'euro.

Le portefeuille d'actifs du GACM est très peu exposé aux devises étrangères.

De ce fait, ce risque demeure marginal pour le GACM comme le montre la sensibilité au risque de change, déterminée par hypothèse d'une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de chaque devise par rapport à l'euro :

(en millions d'euros)	31/12/2020		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
+ 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	40	3	36
- 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	- 40	- 3	- 36

(en millions d'euros)	31/12/2019		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
+ 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	38	3	36
- 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	- 38	- 3	- 36

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts.

Risque de liquidité

Nature de l'exposition et gestion du risque

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

Le GACM gère le risque de liquidité par le biais de *stress tests* et des impasses de liquidités.

Un *stress test* permet d'analyser les besoins de chaque société du groupe en termes d'actifs cessibles à moyen terme. Cette étude est réalisée annuellement. Les résultats du *stress test* sur le passif sont comparés aux positions en actifs liquides.

Un *stress test* de rachats massifs à horizon un an a également été défini sur les fonds d'épargne en euros des sociétés vie. Le résultat de ces ventes est analysé dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le groupe.

Une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les quinze prochaines années sont couverts par les *cash-flows* prévisionnels générés par les actifs augmentés de la poche monétaire la première année. Aucun chiffre d'affaires n'est pris en compte. Les prestations sont estimées suivant des lois historiques. Cette étude est menée deux fois par an.

Un « plan d'urgence liquidité » a été adopté. Il préconise une surveillance régulière des rachats sur les sociétés vie du groupe par la direction modélisation et risques, la définition d'une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats et la mise en place de réunions mensuelles sur la liquidité en cas de survenance de ce risque. Le résultat est analysé dans les rapports réguliers des sociétés du groupe.

Profil des échéances du portefeuille des placements financiers

La note 4.7.9 de l'annexe aux comptes consolidés présente l'échéancier du portefeuille obligataire du GACM (hors contrats en unités de compte).

Risque de crédit et risque de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer les paiements liés au remboursement de sa dette.

La gestion du risque de crédit se fait à plusieurs niveaux :

- limites d'exposition par émetteur. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences. L'exposition aux dettes des pays périphériques de la zone euro (Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Portugal) est également réduite ;

- limites d'exposition par classe de *rating*. Ces limites ont été calibrées de sorte à limiter l'impact des défauts, dans 95 % des cas, sur la solidité financière de la société.

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières (produits dérivés ou pensions livrées) ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements. Cette section ne traite que du risque de contrepartie sur les instruments financiers.

Les opérations financières suivantes sont susceptibles de générer un risque de contrepartie au sein du GACM :

- les opérations de mises en pension livrée ;
- les produits dérivés tels que les *caps*, *swaptions*, et *cross currency swap* (CCS).

Le risque est toutefois limité par le fait que ces opérations ne sont réalisées qu'avec des contreparties de premier rang et avec lesquelles le GACM a lié des accords d'échange quotidien de collatéral.

4.14.3 Gestion du capital

Pour sa gestion du capital, la société établit dans l'ORSA des projections de résultat et de couverture de la marge de solvabilité (référentiel Solvabilité II) sur cinq exercices pour toutes les sociétés d'assurance et pour les comptes consolidés du GACM.

Ces projections sont effectuées avec un scénario central d'hypothèses économiques et financières, complété par des scénarios alternatifs.

La gestion du capital est ensuite décidée en fonction des résultats de ces simulations et de l'appétence au risque de la société.

Appétence au risque

L'appétence au risque de la société est définie de la manière suivante :

- s'assurer que le résultat net de la société ne dévie pas de plus d'un certain pourcentage par rapport au résultat net moyen constaté sur les trois dernières années ;
- protéger un niveau de ratio de solvabilité (Solvabilité II) dans tous les scénarios testés.

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont

également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des provisions pour risques croissants des contrats d'assurance emprunteur

Risque d'audit identifié et principaux jugements

Une provision pour risques croissants sur les contrats emprunteurs est constituée pour traduire la différence entre, d'une part la sinistralité prospective attendue des contrats en portefeuille, et d'autre part les primes futures définies au contrat sur la durée de vie du prêt. Elle s'élève à 974,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 814 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Cette provision est calculée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré et sans que des prescriptions spécifiques ne soient définies dans la réglementation comptable.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les hypothèses en matière de mortalité, d'incapacité, d'invalidité et de chômage sont susceptibles d'évoluer dans le temps et, en conséquence, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants emprunteur au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement notamment :

- les tables d'expérience sur l'entrée en incapacité et en invalidité élaborées en fonction des données historiques et des tendances observées sur le portefeuille ;
- l'élaboration des catégories homogènes de contrats retenues dans le calcul de la provision ;
- les comportements des assurés en lien avec la réglementation qui autorise les assurés à résilier leur contrat avant l'échéance.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les travaux réalisés ont consisté à :

- analyser la cohérence entre la méthodologie de calcul mise en œuvre / la documentation transmise et les conditions contractuelles ;
- mettre à jour notre revue de la méthode de construction de la loi d'entrée en incapacité ;
- réaliser une analyse des hypothèses au regard des risques assurés et de la réglementation (taux d'actualisation, tables réglementaires, etc.) ;
- analyser les formules actuarielles utilisées ;
- réaliser un recalcul sur plusieurs lignes de prêt ;
- analyser la liquidation des provisions constituées au 31 décembre 2019.

Évaluation des provisions pour sinistres (y compris tardifs et provisions complémentaires) sur les sinistres corporels d'assurance automobile

Risque d'audit identifié et principaux jugements

Les provisions pour sinistres sur les sinistres corporels des contrats d'assurance automobile correspondent aux sinistres survenus non réglés (tant en principal qu'en accessoire) et intègrent une estimation des prestations non connues ou tardives. Elles figurent au bilan pour un montant comprenant une valeur de 939,6 millions d'euros au titre d'ACM IARD SA, comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés de GACM SA.

L'évaluation de ces provisions requiert l'exercice du jugement professionnel de la direction, et la prise en compte de l'évolution de barèmes de place (Gazette du Palais, BCIV, ...), dans l'évaluation des préjudices.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les travaux réalisés ont consisté à revoir :

- les hypothèses retenues dans le calcul des provisions et leur conformité à la réglementation en vigueur au 31 décembre 2020 ;
- les méthodologies de calcul des différentes provisions ;
- des dossiers corporels auto par entretien avec les gestionnaires ;
- les provisions calculées sur les corporels auto calculées par ACM IARD SA et Sérénis Assurances SA, par :

- une analyse des méthodes et hypothèses actuarielles ;
- une revue de la documentation transmise ;
- les boni/mali dégagés sur les provisions constituées au 31 décembre 2019.

Évaluation de la charge de sinistres liées aux garanties Pertes d'exploitation

Risque d'audit identifié et principaux jugements

Dans le contexte de crise sanitaire, GACM SA a pris un certain nombre de mesures exceptionnelles pour soutenir ses assurés professionnels et entreprises. Une Prime de Relance Mutualiste, forfaitaire et immédiate, a ainsi été versée aux assurés en multirisque professionnelle ayant souscrit une garantie pertes d'exploitation pour un montant total de 178,8 millions d'euros.

GACM SA a par ailleurs constitué une provision de 88,9 millions d'euros afin de tenir compte des aléas judiciaires liés à l'interprétation des clauses de certains contrats.

Les modalités d'estimation de cette provision sont décrites dans la note 4.3.8 « Contrats d'assurance », paragraphes « Assurance non-vie » et « provisionnement des garanties perte d'exploitation » insérée dans la partie 4.3. « Principes et méthodes comptables » ainsi que dans la note 4.8.4 « Charges de prestation des contrats » insérée dans la partie 4.8. « Notes relatives au compte de résultat » de l'annexe aux comptes consolidés du GACM SA.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison du niveau de complexité élevé pour estimer le coût des sinistres et d'une marge d'incertitude importante liée aux potentiels contentieux à venir sur l'interprétation des garanties « perte d'exploitation » attachées à certains contrats.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les travaux réalisés ont consisté en :

- une revue des analyses juridiques des clauses contractuelles des contrats et de leurs interprétations réalisées par la direction juridique ;
- une revue des méthodologies de détermination des hypothèses utilisées pour l'évaluation de la provision Pertes d'exploitation ainsi que de leur cohérence avec les conditions contractuelles ;
- une revue du calcul de la charge de sinistres liée aux garanties Pertes d'exploitation ;
- une revue du suivi des réclamations et des dossiers en contentieux.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Classification, valorisation et dépréciation des placements financiers

Risque d'audit identifié et principaux jugements d'audit

Les actifs financiers, instruments dérivés et leurs modalités de classification et d'évaluation à la clôture de l'exercice sont précisés dans la note 4.3.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Les modalités de détermination des dépréciations y sont également précisées.

Les investissements classés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. Ils sont inscrits directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.

Compte tenu de la hiérarchie à trois niveaux sur l'information à donner en juste valeur, le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

La valorisation des placements retenue pour déterminer le montant des dépréciations pourraient ne pas refléter la valeur de marché.

Compte tenu du montant des placements hors immobilier 137,0 milliards d'euros tel que détaillé dans la note 4.7.5 de l'annexe des comptes consolidés, de leur poids relatif au bilan (96,1 %), et de l'importance du jugement exercé par la Direction, notamment sur la valorisation des actifs sur la base de données de marchés non observables, nous avons considéré la valorisation des placements financiers ainsi que leur dépréciation comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de la valorisation et de la dépréciation des placements financiers, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées à :

- apprécier le dispositif de contrôle interne associé au processus de valorisation, notamment l'implémentation et l'efficacité des contrôles clés ;
- s'assurer de la cohérence de la valorisation : contre valorisation externe en utilisant notre outil de *pricing* pour les valeurs cotées ;

- pour les produits structurés, nous avons procédé à une contre valorisation sur un échantillon de produits structurés ;
- pour les titres non cotés, nous avons procédé à des tests substantifs sur une sélection de lignes ;
- effectuer une revue des provisions pour dépréciation en s'assurant que les règles du référentiel IFRS en la matière sont correctement appliquées ;
- examiner et justifier le risque de contrepartie sur la base de l'évolution des valeurs boursières ;
- contrôler les opérations d'aller / retour de titres et leurs impacts sur les comptes ;
- examiner et justifier les changements de classification entre les trois niveaux de juste valeur et les différentes intentions de gestion ;
- examiner l'information financière requise selon la norme IFRS 7 dans les annexes ;
- s'assurer de la cohérence de la participation aux bénéfices différée constatée sur la mise en juste valeur des actifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA par votre assemblée générale du 3 mai 2017 pour le cabinet KPMG SA et du 6 mai 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 4^e année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 1^{ère} année.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui

constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine,

le 15 avril 2021

Les commissaires aux comptes,

KPMG SA
Francine Morelli
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit
Sébastien Arnault
Associé